

QUÉ
San.
Développement . . .

**LE DÉVELOPPEMENT
DES AGENCES
DE SERVICE SOCIAL**

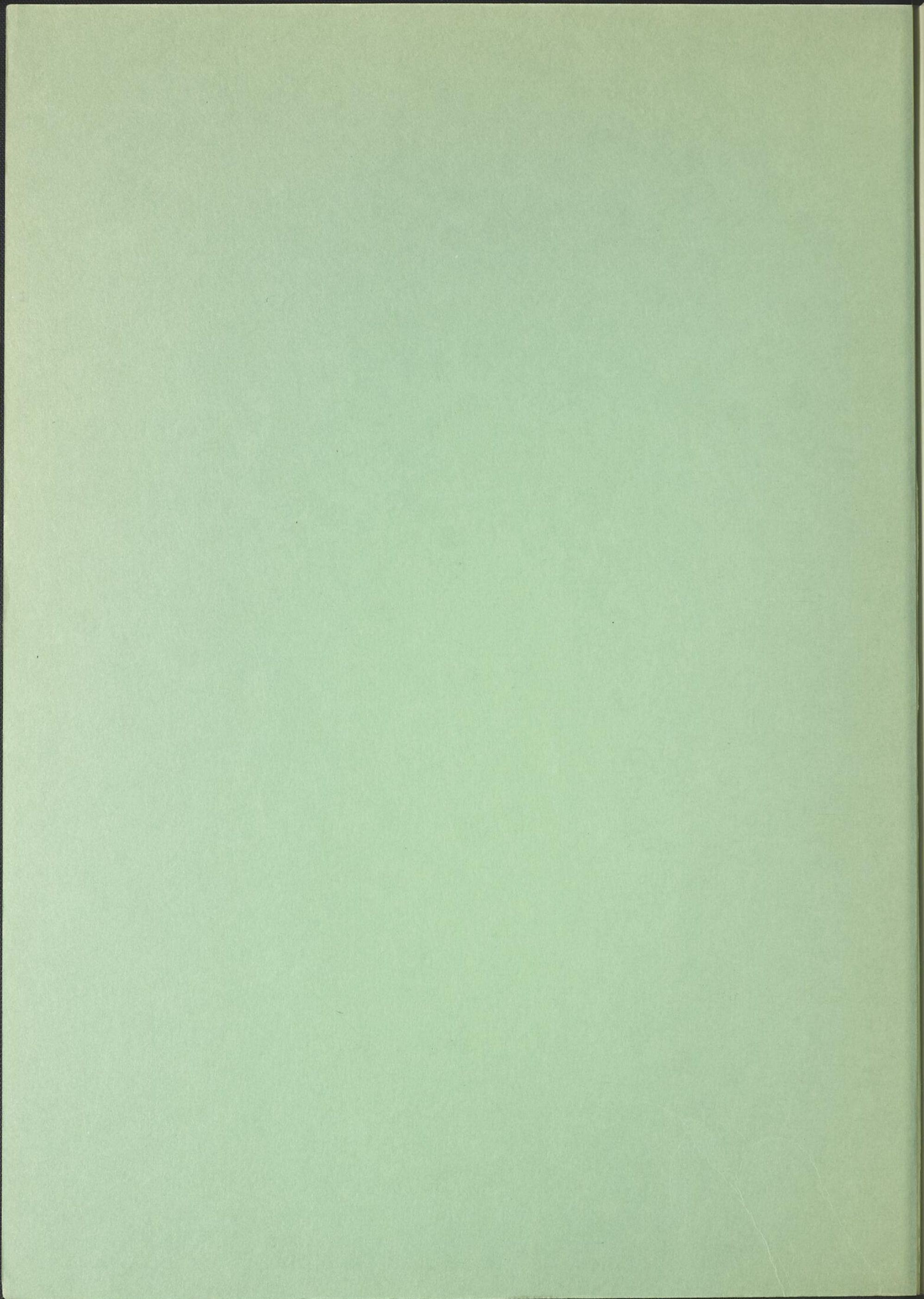
DOCUMENT COLLECTION

MAR 31 1960

SIR GEORGE WILLIAMS
UNIVERSITY LIBRARY

Publié par:

**Le Service de l'Information des Ministères de la Santé,
de la Famille et Bien-Être Social du Québec.**



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

COLLOQUE

sur le développement des agences de service social organisé par le ministère
de la famille et du bien-être social avec le concours de la Fédération des
services sociaux.

LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

DE SERVICE SOCIAL

Tous les résumés des exposés, que contiennent ce dossier,

ont été approuvés par les intéressés.

Le Service de l'information.

LE DEPT. OF WELFARE AND SOCIAL SERVICES

DEPARTMENT OF SOCIAL SERVICES

SOMMAIRE

PREMIÈRE SEANCE PLENIERE: mercredi, 8 novembre 1967

COLLOQUE

MECANISMES DE CONSULTATION

sur le développement des agences de service social organisé par le ministère

de la Famille et du Bien-Être social avec le concours de la Fédération des

services sociaux.

a) exposé de monsieur l'abbé Lucien Girard,
président de la Fédération des Services
sociaux de la Famille..... 5

Québec, mercredi et jeudi, 8-9 novembre 1967.

b) exposé de monsieur Paul Périard, coordon-
nateur à domicile..... 8

c) discussion générale.

DEUXIEME SEANCE PLENIERE: mercredi, 8 novembre 1967

PROBLEMES SOCIAUX ET PRIORITES

a) exposé de monsieur Gilles Beausoleil,
directeur du Service de programmation et
recherche. Tous les résumés des exposés, que contient ce dossier, 20

ont été approuvés par les intéressés.

Edgar Guay, sous-ministre
adjoint au ministère de la Famille et du
Bien-Être social..... 27

c) exposé de monsieur Roger Prud'homme, directeur de
la Société de Service social aux familles..... 29

Le Service de l'information.

TROISIEME SEANCE PLENIERE: mercredi, 8 novembre 1967

Résumé:

a) exposé de monsieur Marcel Dion, directeur du Service
social de Chicoutimi..... 36

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

COLLOQUE

sur le développement des agences de service social organisées par le ministère
de la famille et du bien-être social avec le concours de la Fédération des

services sociaux.

Québec, mercredi et jeudi, 8-9 novembre 1967.

Tous les résumés des exposés, que contient ce dossier,

ont été approuvés par les intéressés.

Le service de l'information.

SOMMAIRE

PREMIERE SEANCE PLENIERE: mercredi, 8 novembre 1967

MECANISMES DE CONSULTATION

Résumés:

- a) exposé de monsieur l'abbé Lucien Girard,
président de la Fédération des Services
sociaux à la Famille..... 5
- b) exposé de monsieur Paul Périard, coordon-
nateur régional du service d'assistance
à domicile..... 8
- c) discussion générale.

DEUXIEME SEANCE PLENIERE: mercredi, 8 novembre 1967

PROBLEMES SOCIAUX ET PRIORITES

- a) exposé de monsieur Gilles Beausoleil,
directeur du Service de programmation et
recherche..... 20
- b) exposé de monsieur R.-Edgar Guay, sous-ministre
adjoint au ministère de la Famille et du
Bien-Être social..... 27
- c) exposé de monsieur Roger Prud'homme, directeur de
la Société de Service social aux familles..... 29

TROISIEME SEANCE PLENIERE: mercredi, 8 novembre 1967

Résumés:

- a) exposé de monsieur Marcel Dion, directeur du Service
social de Chicoutimi..... 36

b) exposé de monsieur Louis Beaupré, directeur du Service social du diocèse de Sherbrooke.....	38
c) exposé de monsieur Jacques Magnan, coordon- nateur des Services spéciaux, au Service d' Assistance à domicile.....	46
d) exposé de monsieur Roland Plamondon, directeur des services sociaux à l' Enfance.....	48

QUATRIEME SEANCE PLENIERE: mercredi, 8 novembre 1967

RELATIONS ADMINISTRATIVES

MINISTERE-AGENCES

(toujours en résumé)

a) exposé de monsieur Jules Perron, directeur du Service social des Trois-Rivières.....	50
b) exposé de monsieur Jean-Paul Fay, directeur du service financier des institutions et agences.....	52
c) exposé de monsieur Gérard Sylvestre, directeur du Service social de Joliette.....	57
d) exposé de monsieur Louison Ross, économiste au Service de programmation et recherche.....	57

ATELIERS (8)

Les rapports des huit ateliers ont été précédés par quelques mots de monsieur Roger Marier, sous-ministre. Les sujets qui ont été débattus dans:

ATELIER no 1- "Les mécanismes de consultation"

hôte: monsieur Paul Périard, coordonnateur régional du
service d' assistance à domicile

rapporteur: mademoiselle Madeleine Valois, coordonnatrice des
services professionnels, au Service familial de
Québec.....

61

ATELIER no 2- "Les méthodes et moyens d'identification des problèmes et priorités sociales"

hôte: monsieur Gilles Beausoleil, directeur du Service de programmation et recherche

rapporteur: docteur John Frei, président du Conseil de Bien-Être..... 66

ATELIER no 3- "Le Service social scolaire"

hôte: monsieur Roland Plamondon, directeur des ressources en services sociaux

rapporteur: monsieur Claude Drolet, agent de gestion financière..... 69

ATELIER no 4- "L'adoption et les placements d'enfants"

hôte: docteur Claude Mailhiot: directeur général des services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse

rapporteur: monsieur Gabriel Blanchard, directeur des ressources institutionnelles au Service à l'Enfance.... 72

ATELIER no 5- "Les services d'assistance sociale"

hôte: monsieur Fernand Lord, coordonnateur régional

rapporteur: monsieur Réginal Grenier, coordonnateur régional..... 74

ATELIER no 6- "Les aspects budgétaires"

hôte: monsieur Jean-Paul Fay, directeur du service financier des institutions et agences

rapporteur: monsieur Gaston Turcotte, directeur de l'administration à la Société du Service social à la Famille (Montréal)..... 77

ATELIER no 7- "Les relations patronales-ouvrières"

hôte: monsieur René Morin, négociateur de conventions collectives au ministère de la Famille et du Bien-Être

rapporteur: l'abbé Ulysse Desrosiers, directeur du Centre de consultation matrimoniale de Montréal..... 80

ATELIER no 8- "Les statistiques d'opération, équipement mécano-graphique"

hôte: monsieur Louison Ross, directeur adjoint du Service de programmation et recherche

rapporteur: monsieur Claude Chapdeleine, économiste au Service de programmation et recherche..... 87

A la fin des rapports des ateliers et des discussions, monsieur Roger Marier, sous-ministre de la Famille et du Bien-être social, prononça la brève allocution ci-incluse.

PRESENTATION

Les 8 et 9 novembre 1967, avait lieu, à Québec, un colloque sur le développement des agences de service social organisé par le ministère de la Famille et du Bien-être social avec le concours de la Fédération des services sociaux.

Avaient été invités à participer au colloque, des représentants des agences de service social, tant des conseils d'administration que des personnes professionnels. Les organismes de planification, fédérations, conseils d'oeuvres et conseils de bien-être, les associations professionnelles de travailleurs sociaux, d'aides sociaux et les associations de services sociaux, dont la Fédération des services sociaux à la famille, la Fédération des services sociaux scolaires et l'Association des directeurs des services sociaux d'hôpitaux, avaient été invités ou envoyé des représentants au colloque. Les personnels du ministère participaient nombreux à ces réunions et représentaient toutes les directions générales et tous les services intéressés au sujet.

Le colloque prévoyait quatre séances plénières traitant, tour à tour, des mécanismes de consultation entre les secteurs privés et para-public et le ministère, des problèmes sociaux et du choix des priorités, du développement des services et du caractère des relations administratives entre le ministère et les agences.

Par la suite, les participants au colloque devaient se distribuer dans huit ateliers de travail pour poursuivre l'analyse des divers sujets présentés en assemblée générale.

Une réunion de synthèse rassemblait, enfin, les éléments discutés en ateliers de travail.

Les réunions des 8 et 9 novembre étaient couronnés d'un banquet au cours duquel l'honorable Jean-Paul Cloutier a pu s'adresser directement aux participants au colloque.

On trouvera, dans les pages qui suivent, un sommaire du programme, des résumés des principales communications ainsi qu'un rapport des discussions en ateliers de travail. Cette sorte de compte rendu, pour utile qu'elle peut être, risque de ne pas toujours rendre justice aux points de vues des participants. Nous nous en excusons auprès d'eux.

Le 27 février 1968

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES AGENCES

MECANISME DE CONSULTATION

Résumé de l'exposé de monsieur l'abbé Lucien Girard, président de la Fédération des services sociaux à la famille.

"La collaboration entre les secteurs publics et privés du bien-être exige une coopération intime et effective de l'Etat et des œuvres d'assistance pu-

blique, soit cette coopération constante", déclare l'abbé

Girard qui cite le chapitre 6 du comité d'étude sur l'Assistance publique. Il rap-

pelle ensuite ce qu'il appelle "les deux attitudes extrêmes de l'Etat avec les orga-

nismes privés de bien-être: la politique de laisser-faire et la triste période des directives unilatérales."

Première séance plénière

Mécanismes et Consultation.

Mercredi, 8 novembre 1967.

Le conférencier, se basant sur le rapport du comité, reconnaît ensuite que le secteur public ne porte pas à lui seul la responsabilité de cet état de chose.

L'abbé Girard définit ensuite ce qu'il appelle un dialogue fructueux entre le ministère de la Famille et du Bien-être social et les agences de services sociaux". Les agences doivent reconnaître et accepter que l'intervention de l'Etat dans le domaine du bien-être soit plus fréquente et importante que dans le passé".

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Les résultats de la consultation, ainsi que les éléments discutés

en détail de travail.

Les réunions du 5 et 6 novembre ont été couronnées d'un banquet

au cours duquel l'honorable Jean-Paul Cloutier a pu s'adresser directement

aux participants de l'atelier.

Ce soir, dans les pages qui suivent, un sommaire du programme,

des résumés des principales communications ainsi qu'un rapport des discussions

de l'atelier de travail. Cette partie de l'ouvrage a pour titre qui elle peut

Le Comité de concertation

être, bien qu'il ne soit pas toujours resté en accord avec les points de vue des partici-

panants. Mécanismes et Consultation.

Il est

Mardi, 5 novembre 1967.

Le 27 février 1968

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

MECANISME DE CONSULTATION

Résumé de l'exposé de monsieur l'abbé Lucien Girard, président de la Fédération des Services sociaux à la Famille.

"La collaboration entre les secteurs publics et privés du Bien-être exige une coopération intime et effective de l'Etat et des oeuvres d'assistance publique, mais cette coopération a fait défaut en maintes circonstances", déclare l'abbé Girard qui cite le chapitre 6 du comité d'étude sur l'Assistance publique. Il rappelle ensuite ce qu'il appelle "les deux attitudes extrêmes de l'Etat avec les organismes privés de bien-être: la politique de laisser-faire et la triste période des directives unilatérales."

Le conférencier, se basant sur le rapport du comité, reconnaît ensuite que le secteur public ne porte pas à lui seul la responsabilité de cet état de chose. L'abbé Girard définit ensuite ce qu'il appelle un dialogue fructueux entre le ministère de la Famille et du Bien-être social et les agences de service social". Les agences doivent reconnaître et accepter que l'intervention de l'Etat dans le domaine du bien-être soit plus fréquente et importante que dans le passé".

Définissant plus loin ce qu'il entend par intervention de l'Etat, le conférencier ajoute: "Mais on n'aide pas des personnes comme on aide ou on soulage une machine sur laquelle pèse un trop lourd fardeau. On aide des personnes libres selon leur liberté. On ne les aide qu'en leur permettant de s'épanouir et d'être plus libres. De plus, l'on aide des libertés qu'en prenant appui, autant qu'il est possible, sur la liberté même, en la suscitant, en l'éveillant, en ne l'entravant que dans ses expressions moins fondamentales et dans la seule mesure où c'est indispensable".

La deuxième condition nécessaire à un bon climat de dialogue, selon le conférencier, exige qu'il existe un équilibre entre l'autonomie des individus et des groupes et l'intervention de l'Etat. Si ces conditions de dialogues existent, alors et alors seulement, il sera possible de mettre en place des mécanismes de consultation. Ces mécanismes, pour être vraiment efficaces, doivent revêtir "une certaine permanence, une certaine continuité".

Citant de nouveau le rapport Boucher, le conférencier déclare ce qui suit: "Nous attirons de nouveau votre attention sur la nécessité d'établir un dialogue permanent et constructif entre le Ministère et les organismes de bienfaisance. Un dialogue permanent ne se conçoit pas sans un organisme permanent créé à cet effet. D'autre part, des réunions convoquées pour

nous faire avaler des décisions déjà prises ne constituent pas un dialogue, même si à cette occasion il y a échange de vues dans un climat plus ou moins propice à une entente réciproque."

L'établissement de ce comité conjoint ne devrait pas exclure la formation de comités "ad hoc" selon les besoins prioritaires du moment. Dans cet ordre d'idées, les comités conjoints sur les foyers nourriciers et sur les statistiques ont produit des résultats valables et ils pourraient servir d'exemple et de stimulant à la formation d'autres comités conjoints "ad hoc". Il appartiendrait cependant au comité conjoint permanent de décider de l'opportunité de mettre sur pied tel ou tel comité "ad hoc".

Enfin, comme mécanisme de consultation quotidien, il serait important que le Ministère nomme un fonctionnaire supérieur, de préférence un sous-ministre adjoint, comme agent de relations avec les directeurs d'agences de service social. Toutes les questions importantes d'administration pourraient lui être référées et il pourrait ensuite charger tel ou tel de ses fonctionnaires de leur trouver une réponse adéquate. A une certaine époque pas tellement lointaine, monsieur Benoît Levasseur a joué ce rôle à la satisfaction des directeurs d'agences.

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

MECANISMES DE CONSULTATION

Résumé de l'exposé de monsieur Paul Périard, coordonnateur régional du service d'assistance à domicile.

Introduction.

I.- Actualité du sujet.

Tout en soulignant l'actualité du sujet, j'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'une discussion portant sur des mécanismes de consultation est un phénomène passablement nouveau chez nous.

On sait, pour l'avoir subi dans les différents milieux où le processus traditionnel de socialisation nous a conduits, l'importance qu'a toujours eu l'argument d'autorité, la décision unilatérale, l'obéissance aveugle. Ceci était considéré tantôt comme des actes de vertu, tantôt comme des vices, suivant qu'il s'agissait de l'autorité ecclésiastique ou de l'autorité politique.

Heureusement, depuis quelques années se sont produits des conciles et des élections qui ont été des moyens de faire valoir et de mettre en oeuvre les processus démocratiques qui constituent pour la société moderne une des valeurs

les plus précieuses et aussi peut-être la plus difficile à sauvegarder.

Vous connaissez mieux que moi l'évolution au Québec de cette valeur politicosociale qu'est la démocratie.

Vous savez également combien, pour être à la page, il faut savoir parler de:

- Transformation des pouvoirs politiques;
- De mise en boîte des technocrates;
- De participation de la population à l'élaboration des options de base;
- De planification économicosociale indicative;
- D'aménagement du territoire et de régionalisation;
- De décentralisation et de déconcentration;
- De la surévaluation de la technicalité de l'administration;
- De l'hégémonie des ministères devant la faiblesse des gouvernants;
- Du rapprochement entre administrateur et administré, entre gouvernant et gouverné.
- etc...

Ce sont là, pour employer votre vocabulaire, autant de symptômes révélateurs de l'éveil qui s'est fait chez nous relativement à la compréhension de la démocratie.

Bref, il n'est plus possible de gouverner ou d'administrer à sens unique. Au "lobbying" et à la revendication inconditionnelle succèdent la consultation et la participation.

2.- Difficulté du sujet.

"Mais justement, à cause de la nouveauté du phénomène, à cause aussi peut-être de cette mentalité faussée à la base par les institutions qui nous ont vu naître, et j'allais dire qui nous ont fait naître, (il n'était pas question de pilule encore), nous connaissons et nous connaissons encore pour un certain temps une période d'ajustement difficile où nous tentons différentes formes de participation et de consultation."

"Certaines de ces formes s'avèrent utilisables, d'autres se sont éteintes avant même qu'une période de rodage ne nous ait permis de les évaluer."

"Et paradoxalement, il semblerait que ce soit parmi les spécialistes des relations et des communications sociales que l'organisation des structures et la mise en oeuvre des mécanismes de consultation s'avèrent le plus difficile. On observe ceci tant dans les relations entre le secteur public et le secteur privé, qu'à l'intérieur de chacun d'eux".

"Quelles que soient les raisons de ce phénomène, je crois qu'il existe une difficulté qui est inhérente à la compréhension du phénomène même de la consultation et de la mise en oeuvre de ses mécanismes."

3.- Réserve.

"Loin de moi l'intention ou même la prétention d'exposer une thèse sur les mécanismes de la consultation. Je ne désire pas non plus soulever des questions dans le but de susciter un débat contradictoire, ni proposer une solution magique à une situation qui nous embarrasse tous à des degrés divers".

"Je voudrais tout simplement en tant que fonctionnaire, profiter de l'occasion qui m'est donnée de réfléchir à voix haute sur cette question importante de la consultation et vous faire part de l'imprécision de ma pensée quant aux mécanismes de mise en oeuvre de cette consultation. Je serai satisfait si j'aurai réussi à indiquer quelques jalons valables."

1.- LA CONSULTATION.

"Qu'entend-on au juste par consultation? Quelqu'un qui détient un pouvoir purement consultatif, est-il par le fait même un personnage influent? Si la Fédération des services sociaux à la famille détient envers le mi-

nistère de la Famille et du Bien-Etre social un pouvoir consultatif, quelle est exactement la "mesure de sa participation aux politiques sociales de l'Etat?"

Détenir un pouvoir consultatif est certainement un moyen de participation. L'exercice de ce pouvoir peut être libre: l'administration peut consulter le secteur para-public si elle le désire et vice versa; la consultation peut être obligatoire: sur tel point particulier l'administration doit consulter le secteur para-public et vice versa. On entre alors en pleine euphorie de dialogue, de comité conjoint, de rencontre, de colloque, on se consulte et on se conseille.

Mais qu'arrive-t-il après la consultation? Qu'arrive-t-il après la consultation sur les priorités dans l'escalade de la sécurité sociale? Après la consultation sur le financement et le développement des services sociaux? Sur l'opportunité de réformer les structures juridiques ou les standards de services d'un établissement de bien-être? Après la consultation sur les rôles respectifs et complémentaires d'une agence de service social et d'un bureau gouvernemental?

Je crois que c'est bien dans ses effets qu'il faille rechercher la compréhension du phénomène de la consultation.

Il semble faux de dire que la participation via la consultation n'in-

flue pas sur les décisions gouvernementales, que ces décisions portent sur les grandes politiques sociales ou sur des questions de casuistiques.

Mais fondamentalement, la consultation ne peut et ne saurait être de la co-gestion; un pouvoir consultatif, à mon sens, ne peut pas être en même temps un pouvoir de décision. Le consultant ne lie pas le consulté. Et je crois que ceci vaut davantage lorsqu'un pouvoir consultatif s'exerce envers un organisme gouvernemental tel qu'un ministère. L'ultime responsable des décisions de l'administration est quand même le ministre qui doit rendre compte à la population des actes de son administration en vertu du mandat qu'il détient (du moins en général).

Ceci n'enlève pas à la consultation qu'elle constitue un outil précieux, surtout dans des domaines complexes comme ceux qui font l'objet des responsabilités du ministère de la Famille et du Bien-être social. Et sans prétendre à une énumération complète, mentionnons les consultations qui ont eu lieu au sujet de la politique en matière de foyer nourricier, de l'élaboration de système de statistiques pour les agences de service social, sans compter la multitude de consultations officieuses qui ont lieu sur une foule de sujets.

Ceci m'amène à faire une remarque que j'estime importante;

//s'il est frustrant de ne détenir qu'un simple pouvoir consultatif, il est sou-

vent bien plus frustrant encore pour des fonctionnaires de ne pouvoir consulter à volonté au sujet des travaux auxquels ils participent. Les fonctionnaires sont à l'emploi du gouvernement et ont une obligation de loyauté et de confidentialité qui les empêchent bien souvent de soumettre comme ils le voudraient, certaines questions à la critique de corps intermédiaires spécialisés ou non. Sur de telles questions, si une consultation extérieure doit avoir lieu, elle doit nécessairement être entourée de la même confidentialité et être exercée d'une façon forcément discrétionnaire. Autrement, on risquerait de voir l'administration par le biais de la consultation, avantageuse en soi, soulever contre l'autorité qui emploie le fonctionnaire, les groupes de pression qui seraient en désaccord avec un projet quelconque. A ce moment-là on fait de la consultation tout simplement une arme politique. Je vois mal actuellement l'opposition à l'assemblée législative s'objecter à un projet déjà accepté par voie de consultation par la population intéressée, ou bien le Premier Ministre apprendre d'un assisté social les détails d'une législation éventuelle qui n'aurait pas encore été soumise au conseil des ministres.

Il reste, compte tenu de ces remarques, que dans l'ère de planification que nous vivons et au rythme où l'Etat joue un rôle de plus en plus important, que le système doit permettre aux organisations non-gouvernementales de contribuer au maximum à la création d'une politique sociale et d'une planification sociale

et de donner à leurs opinions et à leurs actions une audience aussi large que possible.

Pour réaliser cet objectif, il semble qu'on devrait adopter des procédés systématiques de consultation. Et ceci m'amène à dire un mot des mécanismes de consultation.

II.- Les mécanismes de consultation.

Je n'ai pas l'intention d'analyser les avantages et les désavantages de tous les mécanismes de consultation. Vous les avez d'ailleurs déjà expérimentés.

Mémoires aux Commissions d'enquête, plus particulièrement à la Commission Boucher et à la Commission Castonguay.

Comités conjoints ad hoc, pour traiter de questions particulières.

Comité conjoint général qui était permanent.

Conseil supérieur de la Famille qui la plupart du temps est pris dans le conflit de rôle mentionné tantôt: il devíent nécessairement lié par la confidentialité.

Consultation d'experts en service social, choisis suivant l'objet de la consultation.

Rapports de fédération, de conseil d'oeuvre, d'agence, d'individus, etc...

Je crois que la consultation en matière de planification sociale devrait être institutionnalisée et se greffer aux différentes structures chargées de l'élaboration ou de l'expérience des plans.

Plusieurs formules pourraient être étudiées en ce qui a trait à la consultation au niveau central. Le comité conjoint pourrait peut-être être institutionnalisé si on définissait clairement les objets de la consultation bien que là, le fonctionnaire est encore pris dans un conflit de rôle. La formule de Conseil supérieur pourrait peut-être également être améliorée ou multipliée: on pourrait avoir un conseil supérieur du service social, un conseil supérieur de l'aide social, etc... comme la chose existe ailleurs. La difficulté reste toujours de distinguer entre corps consultatif et groupe de pression avec tous les conflits de rôles que cela apporte.

Dans le contexte de la régionalisation, la consultation au niveau régional aura une importance capitale dans le développement de la planification. C'est ainsi que le BAEQ a institutionnalisé un corps consultatif régional

à plusieurs échelons suivant qu'il s'agit de régions, de zones ou de municipalités.

C'est à ce niveau qu'il faudra parfaire les mécanismes de consultation entre coordonnateurs régionaux et conseils d'oeuvres, peut-être via les structures existantes des corps consultatifs régionaux.

La consultation au niveau local est déjà largement prévue dans le rapport Boucher par la recommandation 37, où il est question de collaboration entre bureaux du ministère et organismes communautaires directement ou indirectement rattachés au domaine du bien-être social.

En somme, il est indéniable que la consultation avec les organismes de service social au sens large du terme est nécessaire du fait même de la planification qui requiert des techniques et des structures complexes.

L'efficacité du rôle "consultatif" dépendra dans une large mesure de la valeur technique des avis formulés et de la qualité des débats où ces avis auront été formulés. Il faut créer un climat dans lequel des décisions majeures et la mise en oeuvre d'une politique sociale puissent prendre forme dans une atmosphère de large débat, et de ce fait, offrir toutes les possibilités

d'une meilleure compréhension. Bref, constant dialogue tant structuré qu'informel, constant effort de coordination et compréhension commune des objectifs sociaux fondamentaux.

Onzième séance plénière

Problèmes sociaux et priorités

Mercredi, 8 novembre 1967.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES AGENCES

Problèmes sociaux et priorités

Résumé de l'exposé de monsieur Gilles Beausoleil, directeur du Service de programmation et de recherche.

Monsieur Beausoleil ne veut pas s'engager dans l'analyse des problèmes sociaux. Il veut se limiter à exposer quelques propositions importantes pour soulver

des questions afin de Deuxième séance plénière problèmes et sur les priorités. Il

pense que les discussions Problèmes sociaux et priorités le tout au plan de la réalité très

concrète de l'action de ministère et des agences.

Depuis Mercredi, 8 novembre 1967. québécois ont pris conscience de

ces besoins qui sont le domaine du bien-être, l'éducation, la santé et le développe-
ment social et communautaire.

Cette prise de conscience des besoins a donné lieu à une augmentation
considérable des dépenses pour les hôpitaux; les services internes ou externes de
traitement psychiatrique et d'hygiène mentale ont nécessité une augmentation des bud-
gets. Le même phénomène s'est répété pour l'éducation. Celle-ci joue un rôle de

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BÉNÉVOLENT

Deuxième séance plénière
Problèmes sociaux et priorités

Mardi, 8 novembre 1967.

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

Problèmes sociaux et priorités

Résumé de l'exposé de monsieur Gilles Beausoleil, directeur du Service de programmation et recherche.

Monsieur Beausoleil ne veut pas s'engager dans l'analyse des problèmes sociaux. Il veut se limiter à exposer quelques propositions importantes pour soulever des questions afin de réfléchir en commun sur les problèmes et sur les priorités. Il pense que les discussions qui suivront, ramèneront le tout au plan de la réalité très concrète de l'action du ministère et des agences.

Depuis une dizaine d'année, les québécois ont pris conscience de ces besoins qui sont le domaine du bien-être, l'éducation, la santé et le développement social et communautaire.

Cette prise de conscience des besoins a donné lieu à une augmentation considérable des dépenses pour les hôpitaux; les services internes ou externes de traitement psychiatrique et d'hygiène mentale ont nécessité une augmentation des budgets. Le même phénomène s'est répété pour l'éducation. Celle-ci joue un rôle de

plus en plus grand.

Les services d'orientation, de placement, de reclassement et de mobilité de la main d'oeuvre reçoivent une attention croissante. On a établi un régime de rentes et un programme d'allocations familiales du Québec. Le développement communautaire et l'aménagement rural n'ont pas été seulement l'objet d'efforts gouvernementaux considérables mais aussi d'organisations para-publiques et privées surtout au plan régional. Les déboursés de sécurité et d'aide sociale augmentent avec le nombre des bénéficiaires. Il y eut aussi un accroissement des dépenses des institutions et une augmentation des subventions à ces mêmes institutions.

L'avenir de la politique sociale ne sera pourtant pas facile en dépit des sommes considérables consacrées au bien-être et à la sécurité sociale. Les agences de service social, les comités de citoyens et l'opinion publique réclament une augmentation des prestations d'aide et de sécurité sociales. Le gouvernement est sur la même longueur d'ondes et prévoit des dépenses additionnelles aux domaines du logement social, du reclassement de la main d'oeuvre et de l'éducation permanente ainsi que de l'aménagement social et urbain.

L'extension des services apparaît aussi comme prioritaire. Dans divers milieux, on souligne la nécessité de développer les services de reclassement.

Si l'on en croit l'opinion publique, il faudrait développer

Les services de reclassement, les services de consultation et de planification familiale, d'assistance judiciaire, de consultation budgétaire, d'auxiliaires familiales, d'assistance à la mobilité et d'animation sociale. Plusieurs groupes, comme les migrants ruraux, les ex-prisonniers, les ex-patients psychiatriques, les femmes séparées, les mères célibataires, seraient, semble-t-il, laissés à eux-mêmes.

Comment répondre, d'une façon efficace en tenant compte des ressources disponibles? Faut-il distribuer ces ressources en fonction de leur répartition actuelle ou les concentrer sur quelques programmes? Quels objectifs à long et à court terme doit-on poursuivre? Comment partager le rôle de divers organismes concernés?

Pour simplifier l'analyse, M. Beausoleil examine deux variables: la distribution du revenu et l'urbanisation.

La distribution des revenus. Tend-elle à devenir égale ou plus inégale? Des pressions s'exercent vers une inégalité de revenus entre les classes aisées et moyennes et les classes pauvres (le revenu entre les classes riches et moyennes tend à devenir plus égal). L'absence d'un emploi plein réduit les revenus des moins qualifiés. Ils risquent de perdre leur emploi. Résultat, baisse

des salaires des non-qualifiés à moins qu'ils ne fassent partie d'un syndicat. Le progrès technique réduit encore leurs chances alors qu'il accroît le revenu des techniciens, etc... On ne peut espérer résoudre le problème de la pauvreté si la tendance d'augmentation des prix des biens et des services de nécessité par rapport aux autres biens élargit les écarts réels des revenus.

L'urbanisation pose des problèmes sociaux considérables en fractionnant les groupes sociaux. La famille se dissocie. Les jeunes, les personnes âgées tendent à vivre séparément. Il se forme des quartiers pour les riches, pour les classes moyennes, pour les pauvres.

Devant les problèmes sociaux, comment se pose notre action sociale à long et à court terme? L'objectif principal de la politique sociale est de réduire la disparité des revenus. Par quels moyens? La politique d'éducation sera-t-elle suffisante? Le plein emploi? Faut-il mettre l'accent sur les paiements monétaires de sécurité sociale, développer de nouveaux programmes dans ce domaine?

Quant au contenu des services de bien-être, ne faut-il pas mettre l'accent sur les services de développement communautaire et les services préventifs aux familles si nous voulons reconstituer des ensembles de relations familiales et communautaires qui vont réduire les besoins de services palliatifs et curatifs d'i-

nadaptation? Faut-il regrouper des services de bien-être plutôt que d'allonger la liste des problèmes à traiter? On peut se demander si la seule voie pour un développement efficace des services ne serait pas la même que celle adoptée dans le domaine de l'éducation (regroupement des divers programmes).

M. Beausoleil dit qu'un premier fait est clair: les possibilités d'action dans le domaine de la politique sociale sont nombreuses. Ces possibilités d'action peuvent se matérialiser sous la forme de la législation, de la réglementation, du développement de programmes publics, para-publics et privés et de l'établissement de mécanismes de planification et de programmes de recherches.

Au plan de la sécurité sociale, le livret des commandes pour la politique sociale peut comprendre la loi-cadre d'assistance sociale, l'assurance-maladie, les allocations familiales, etc... Dans le cas des services, l'éventail est large. Pour les familles, l'extension des services de prévention, d'éducation de planification, etc... Ajouter aussi les services de reclassement.

La liste des possibilités est impressionnante et il faut faire un choix. Le domaine social, celui du bien-être, n'est pas la seule priorité.

Le développement économique et technique et la politique d'éducation sont aussi

des impératifs. La politique sociale ne doit pas mettre en danger la politique totale. Ajoutons que les ressources en personnel sont insuffisantes pour satisfaire tous les besoins.

Quels besoins faut-il alors satisfaire? Les programmes de prestations monétaires aux dépens des autres programmes? Les programmes doivent-ils être universels ou seulement en faveur de ceux qui en ont besoin? Faut-il développer les services de réadaptation au lieu des programmes de sécurité sociale?

Ce n'est pas tout de déterminer le contenu des programmes de sécurité sociale et de services. Il faut aussi les organiser et les administrer. Mettre l'accent sur l'efficacité dans la distribution des services. N'est-il pas important de regrouper les services de bien-être et les services sociaux? Ne faut-il pas définir les responsabilités des divers organismes? Est-ce que la réalisation de tels objectifs n'impli que pas un programme de régionalisation qui est déjà commencé par le développement des centres inter-régionaux?

Au plan de l'organisation, il faut résoudre tous les jours les problèmes des partages des rôles: au niveau des institutions, au niveau des organismes régionaux et locaux. Une planification plus précise est nécessaire.

Les besoins futurs de personnel doivent préoccuper tout le monde. En dernier lieu, les mécanismes de coordination à tous les niveaux ne doivent-ils pas être revus et améliorés?

PROBLÈMES SOCIAUX ET PRIORITÉS

M. Beausoleil prend soin de dire que d'autres problèmes importants n'ont pas été touchés dans cet exposé. Il espère que les discussions vont probablement clarifier les voies à suivre dans la réponse à ces questions difficiles.

La politique sociale ne doit pas mettre en danger la politique économique. Les besoins futurs de personnel doivent être anticipés. En dernier lieu, les mécanismes de coordination à tout les niveaux ne doivent pas être négligés.

et améliorés?

M. Beausoleil prend soin de dire que d'autres problèmes importants n'ont pas été touchés dans cet exposé. Il espère que les discussions vont probablement clarifier les voies à suivre dans la réponse à ces questions difficiles.

Ce n'est pas tant de déterminer le contenu des programmes de sécurité sociale et de services. Il faut aussi les organiser et les administrer. Mettre l'accent sur l'efficacité des services. N'est-il pas important de regrouper les services de bien-être et les services sociaux? Ne faut-il pas définir les responsabilités des divers organismes? Est-ce que la réalisation de tels objectifs n'est pas un programme de régionalisation qui est déjà commencé par le développement des centres inter-régionaux?

Au plan de l'organisation, il faut résoudre tous les problèmes des partages des rôles au niveau des institutions, au niveau des organismes régionaux et locaux. Une planification plus précise est nécessaire.

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

PROBLEMES SOCIAUX ET PRIORITES

Résumé de l'exposé de monsieur R.-Edgar Guay, sous-ministre adjoint au ministère de la Famille et du Bien-être social.

Replacer dans le contexte l'objectif principal: guider l'immense caravane des 600,000 personnes que nous aidons vers un mieux-être réel. Voilà le défi. Par où commencer ? Au cours des opérations de flottage du bois dans l'industrie forestière, une des stratégies favorites du maître-draveur est de rechercher, quand survient un embâche, le billot qui a provoqué le premier empilement responsable du dégât. Pour le maître-draveur, c'est là qu'est la réponse à la difficulté. Mais chez-nous, quoique la difficulté revête un aspect financier, les facteurs de tous ordres s'empilent et provoquent l'embâche. En définitive, une sorte d'arrêt de la vie normale de ceux qui recourent à l'assistance.

Pour trouver des solutions, nous avons déjà fait des regroupements de services qui étaient éparpillés dans plusieurs ministères, comme les services de l'enfance, d'assistance financière à domicile. Le regroupement s'est commencé il y a

quinze ans. Les organismes communautaires ont aussi fait de même. Dans les deux secteurs, on a mobilisé des professionnels.

Le mouvement qui est dorénavant à faire est de rechercher les "lock logs" avec toutes les antennes, les têtes chercheuses dont nous disposons. Cela sera l'établissement des priorités où nous pourrons travailler en commun pour le plus grand bien de ceux que la loi ou la situation sociale aura confié à nos soins.

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

PROBLEMES SOCIAUX ET PRIORITES

Résumé de l'exposé de monsieur Roger Prud'homme, directeur de la Société de service social aux familles.

Avant de fixer des priorités, il convient de poser les questions suivantes: Comment une situation donnée se transforme en problème social et qui définit un problème social? A quel moment une situation présente-t-elle des facteurs, des éléments de problèmes sociaux? Pourquoi dans un milieu déterminé, un état de faits est identifié comme un problème social, tandis que dans un autre lieu la situation se présente comme un fait courant ?

Le terme problème social est vague, il a besoin d'être précisé, d'être distingué par ses éléments constitutifs d'expressions utilisées comme synonymes; conditions sociales, besoins sociaux.

Ces questions nous engagent souvent dans des réflexions et considérations théoriques évitant d'aboutir à des réponses réalistes.

Si j'ai bien saisi le sens de ce colloque, il m'a semblé préférable de situer mes commentaires dans une optique à caractère traditionnelle pour déboucher sur des approches moins conventionnelles.

En général, nous distinguons deux approches des problèmes sociaux. La première, celle de la déviation: la déviation sociale de type individuel et la déviation sociale souvent désignée comme la désorganisation sociale. La deuxième approche repose sur le concept des besoins sociaux: besoins individuels et besoins collectifs.

Le choix d'une de ces approches déterminera souvent le type de réponse aux problèmes sociaux. Une nomenclature de problèmes sociaux généralement reconnue dans notre milieu, illustre bien la difficulté d'arrêter à un ordre de priorité, sans tenir compte des groupes, des aspects culturels, des valeurs diverses, des idéologies et des options prises par les personnes en autorité de décision. Les troubles mentaux, la délinquance juvénile, le crime, l'alcoolisme, la toxicomanie, les déviations sexuelles, la désintégration familiale, le travail et l'automation, l'anomie, l'absence de revenus adéquats, le problème de la consommation de biens, la pollution de l'air, la conservation des ressources naturelles, la fiscalité, le trafic en milieu urbain, l'épuration des eaux-vannes, l'habitat, la déficience d'équipements communautaires, la rénovation urbaine, les communications humaines, la conservation

du potentiel humain, le développement des ressources humaines sont autant de problèmes sociaux à conséquences multidimensionnelles qui concernent le bien-être, l'économie, la politique, le travail et le reste. Ces problèmes sociaux posés différemment sont souvent reliés les uns aux autres par des caractères communs plus ou moins connus.

Les sciences humaines nous enseignent qu'un problème social couvre plusieurs champs de l'activité de l'homme, tant dans ses causes que dans ses effets.

Prenons à titre d'exemple, les problèmes de la consommation.

Il est reconnu que ce sont des facteurs économiques, sociaux et psychologiques qui influencent la formation des besoins. Le consommateur est conditionné, dans notre monde d'aujourd'hui, par la multiplication vertigineuse du nombre de produits, par la diversification des dépenses du budget familial, par l'utilisation des connaissances de l'homme, par l'utilisation de la technologie. Face à ce conditionnement le consommateur offre en défense, une absence de formation technique comme usager et il est victime de la faiblesse de l'information pas toujours objective dont il dispose. De plus, le consommateur à titre de citoyen doit faire les frais de l'utilisation inconsciente de la technologie. C'est ainsi par exemple, que l'usage de détergent est devenu une nécessité. Sa facilité d'usage, son efficacité furent vite reconnus par le consommateur. Par contre, l'usage des détergents pose un sérieux problème à l'assai-

nissement des eaux-vannes. Cet exemple simple nous permet de mieux saisir comment un besoin nouveau des ressources naturelles pour aboutir à des problèmes relevant du génie, de la chimie, lesquels exigent un effort communautaire pour y remédier. Il en est ainsi pour la plupart des autres problèmes énumérés ci-haut.

Comment réussir à fixer des priorités de problèmes sociaux? Cette question fera l'objet de discussions dans un atelier de travail demain matin. Je me permettrai de poser quelques jalons dans le but de faciliter les échanges de vues, susciter des commentaires.

L'établissement de priorités de problèmes sociaux relèvent de plus en plus d'une collaboration multilatérale. Les exigences pour fixer des priorités peuvent se résumer comme suit: la possession d'informations valides et représentatives d'une situation de faits, l'analyse des données disponibles ou la connaissance de faits, la définition d'un diagnostic, la possibilité d'y fournir une réponse positive avec des objectifs à court et à long terme, l'élaboration d'une solution réaliste, compte tenu des ressources matérielles et humaines, des moyens, des compétences dont on dispose sans y exclure des limites imposées par le problème et les possibilités d'une réponse satisfaisante. Ces exigences se complètent par une prise de décisions d'exécution et l'assurance de la mise en place d'un "travail de suite" pour en con-

trôler la réalisation.

L'application de ces exigences se réalise dans un contexte géographique déterminé. Sauf exception, la décomposition d'un territoire en unités administratives, peut s'avérer un moyen de base pour parvenir à établir des priorités.

La carte des unités administratives étant réalisée il faut se demander qui identifiera les problèmes sociaux et leur attribuera un ordre de priorités à titre d'exemple, demandons-nous quand et comment l'agence sociale, le conseil régional de bien-être, le bureau régional du Ministère, les municipalités, les commissions scolaires, les Ministères doivent-ils intervenir pour fixer des priorités?

Il semble évident que la mise en place d'un système efficace de communications entre les corps officiels et les populations concernées, est essentielle. Peut-être que si on réussit à préciser les problèmes sociaux sur lesquels on veut agir, ce peut-être un moyen simple d'établir des priorités. Ce qui importe c'est d'être capable de rationaliser notre choix, de façon à saisir la dimension des problèmes et leur intensité et de les situer dans un contexte géographique déterminé.

Avant de terminer ces brefs commentaires sur les problèmes sociaux

et leurs priorités, rappelons que le choix des priorités ne saurait être exempt de considérations et de préférences idéologiques, d'où la réalité à s'inspirer des nécessités concrètes de la situation étudiée, ayant à l'esprit le contexte économique, politique et social de notre milieu dans la formation des besoins.

COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

Résumé de l'exposé de M. Albert Lévesque, directeur de la Santé sociale, de l'Université

Montréal. Une lecture sur les possibilités d'élaboration et d'organisation de services et d'organisation en plusieurs

Il faut une définition simple des termes : développement, services, agences.

Développement : Amélioration des formes et des structures des services actuels et organisation de nouveaux services.

Troisième séance plénière

Services : Les différents services professionnels qui sont assurés à l'intérieur des agences de services sociaux en vue d'aider la population qui a des problèmes de santé à adapter à une vie sociale normale.

Développement des services

Agences : Un organisme qui exerce une action professionnelle pour le bien-être de la population. Les agences ont plus ou moins différentes selon leur structure, la territoire desservi, leurs activités, leur personnel, etc.

Mercredi, 8 novembre 1967.

Pour développer des services, il faut d'abord

- évoluer ce qui existe;
- penser à définir, en collaboration, des objectifs clairs sur le travail en bien-être;
- établir des modes de collaboration avec d'autres agences, d'autres organismes, d'autres personnes;
- accepter que les services que nous voulons développer doivent l'être en fonction de la population et non en fonction de l'État.

Deux choses, un budget accepté et du personnel préparé, sont nécessaires avant de penser à organiser tout nouveau service.

La recherche, l'évolution de ce qui existe, la programmation de l'action future, l'exécution selon les moyens dont on dispose devraient être aussi les é-

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE

de prendre en compte les besoins et les intérêts des personnes âgées, de leur offrir des services adaptés à leurs besoins et de leur offrir un cadre de vie favorable à leur bien-être physique, mental et social.

Troisième séance plénière

Développement des services

Mardi, 8 novembre 1967.

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

DEVELOPPEMENT DES SERVICES

Résumé de l'exposé de M. Marcel Dion, directeur du Service social de Chicoutimi

Monsieur Dion insiste sur une planification coordonnée du travail d'organisation en bien-être.

Il tente une définition simple des termes: développement, services, agences.

Développement: Amélioration des fonctions et des structures des services actuels et organisation de nouveaux services.

Services: Les différentes activités professionnelles qui sont exercées à l'intérieur des agences de service social en vue d'aider la population aux prises avec des problèmes à se réadapter à une vie sociale normale.

Agences: Un organisme à bureaux où l'on se trouve du personnel, spécialisé ou non, qui exerce une activité professionnelle pour le bien-être de la population. Les agences sont plus ou moins différentes selon leur structure, le territoire desservi, leurs activités, leur personnel, etc.

Pour développer des services, il faudra d'abord:

- évaluer ce qui existe;
- penser à définir, en collaboration, une politique claire sur le travail en bien-être;
- établir des modes de collaboration avec d'autres agences, d'autres organismes, d'autres ministères;
- accepter que les services que nous voulons développer doivent l'être en fonction de la population et non en fonction de l'Etat.

Deux choses, un budget accepté et du personnel préparé, sont nécessaires avant de penser à organiser tout nouveau service.

La recherche, l'évaluation de ce qui existe, la programmation de l'action future, l'exécution selon les moyens dont on dispose devraient être aussi les é-

tapes normales de développement de services nouveaux.

Pour illustrer ces réflexions, monsieur Dion a mis en parallèle deux expériences sans tirer de conclusions.

- Une expérience suggérée par le ministère de la Famille et du Bien-être social, "Le reclassement des assistés sociaux", commencée à Chicoutimi en octobre 1965, a avancé avec difficulté et pratiquement sans argent. On a prouvé que cette expérience était rentable tant au point de vue social qu' économique, mais on a dû "geler" ce travail le 1er septembre 1967 faute de fonds et de personnel.

Mais à Québec, on continue à faire de la publicité sur ce travail qui croûle lentement à Chicoutimi.

- Une deuxième expérience a été pensée au printemps 1967 au ministère de l' Education. On l' a préparée, on a voté un montant de \$3 000 000 pour deux ans en vue de faire de la télévision éducative. Le projet T.E.V. Q. (Tévec) promet d' accorder un diplôme de 9e année à toute personne qui aura suivi 48 semaines de cours à la télévision.

Actuellement, on informe la population et on la prépare à ces cours par de l' information à la télévision, à la radio, dans les journaux, etc...

Quel en sera le résultat? On a confiance...

Monsieur Dion termine son exposé en invitant à l' étude, à un travail en collaboration.

Monsieur Dion termine son exposé en invitant à l' étude, à un travail en collaboration.

"Ne détruisons pas ce qui a été forgé avec peine, mais trouvons ensemble les moyens de renforcer ce qui existe et établissons pour l' avenir des plans et des priorités concernant les nouveaux services à développer".

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

DEVELOPPEMENT DES SERVICES

Résumé de l'exposé de M. Louis Beaupré, directeur du Service social de Sherbrooke.

L'exposé de monsieur Beaupré porte sur deux points:

- a) Conception de l'agence sociale, régionale ou diocésaine;
- b) Recrutement et formation du personnel.

Selon monsieur Beaupré, il faut viser à l'uniformisation de la conception de l'agence sociale régionale ou diocésaine pour en arriver à une certaine planification et éviter le "gaspillage". Une certaine polarisation s'est effectuée en 1963 avec la fondation par les agences scolaires de la Fédération des services sociaux à la famille.

Toujours selon monsieur Beaupré, l'agence sociale ou diocésaine doit être un organisme familial polyvalent. L'agence sociale régionale doit développer et perfectionner (pour spécialiser) ses services en faveur des familles, des enfants et personnes âgées dans l'optique familial. Il faut qu'elle axe la majeure partie de ses services sur la restauration, la consolidation et l'amélioration des liens familiaux et du milieu familial.

La définition et les fonctions de l'agence régionale doivent développer certains services qu'on peut diviser en trois grandes catégories:

- Services essentiels
- Services complémentaires
- Services parallèles

Les services essentiels viseront directement à restaurer et consolider les liens familiaux.

Les services complémentaires sont ceux qui font partie du plan de traitement psycho-social, qui ont leur propre "Intake" et qui pourraient aussi bien être rendus à l'extérieur de l'agence familiale.

Les agences ne doivent pas viser à tout faire. Monsieur Beaupré pense que les agences doivent se limiter au champ, très vaste déjà, des services sociaux à la famille qui incluent enfants et personnes âgées.

Monsieur Beaupré énumère cinq fonctions de l'agence familiale.

Deux fonctions majeures:

- dispensation de services de "case-work"
- amélioration du milieu social

Trois fonctions secondaires et reliées aux deux premières:

- activités éducationnelles de groupe
- participation dans la formation de personnel professionnel
- participation dans la recherche

Monsieur Beaupré pense que la grande majorité des agences sont "mal équipées" en personnel professionnel et en spécialistes. 15% ou 20% de leur personnel seulement est composé de travailleurs sociaux professionnels. Il croit que c'est urgent de voir au recrutement et à la formation de plus de T.S.P. Il cite en outre quelques extraits du mémoire de la corporation des T.S.P. à la Commission Castonguay au sujet d'un vaste programme de rattrapage pour les aides sociaux.

L'adoption

Monsieur Beaupré pense que l'agence familiale est sur le point d'atteindre sa véritable stature, c'est-à-dire qu'elle deviendra une agence vouée surtout à la sauvegarde et à l'amélioration du milieu familial.

Le Service social scolaire

C'est en février 1967 que le ministre de la Famille et du Bien-être social, l'honorable Jean-Paul Cloutier, faisait connaître aux travailleurs sociaux professionnels réunis, la prise en charge par son ministère du service social scolaire auparavant fourni par le ministère de l'Éducation. En avril suivant, la direction générale des Services à l'Enfance et à la Jeunesse créait une division de travail pour assumer cette responsabilité nouvelle. C'était le

Le rôle de l'agence familiale est de servir de lien entre les différents services sociaux et de faciliter l'accès à ces services.

Monsieur Beaudé pense que l'agence familiale est un point de contact important pour les familles et qu'elle doit être dotée de ressources humaines et matérielles adéquates. Il propose que l'agence familiale soit dotée d'un personnel qualifié et d'un budget suffisant pour lui permettre de remplir ses fonctions.

Les fonctions principales de l'agence familiale sont :

- l'information des familles sur les services sociaux disponibles;
- l'aide à l'accès à ces services;
- l'évaluation des besoins des familles;
- l'orientation des familles vers les services appropriés;
- le suivi des familles et l'évaluation des résultats.

Deux fonctions secondaires sont :

- l'éducation des familles;
- la recherche et l'innovation.

Les principales dispositions de service de l'agence familiale sont :

- l'information des familles;
- l'aide à l'accès à ces services;
- l'évaluation des besoins des familles;
- l'orientation des familles vers les services appropriés;
- le suivi des familles et l'évaluation des résultats.

Trois fonctions secondaires et reliées aux deux premières :

- l'éducation des familles;
- la recherche et l'innovation;
- l'évaluation des besoins des familles.

Les principales dispositions de service de l'agence familiale sont :

- l'information des familles;
- l'aide à l'accès à ces services;
- l'évaluation des besoins des familles;
- l'orientation des familles vers les services appropriés;
- le suivi des familles et l'évaluation des résultats.

Il faut participer dans la formation de personnel professionnel et dans la recherche.

Monsieur Beaudé pense que la grande majorité des agences sont dotées de services sociaux et qu'elles ont des équipes de personnel professionnel et spécialisé. 15% ou 20% de ces agences ont des services sociaux et des équipes de personnel professionnel et spécialisé.

Il croit que c'est urgent de voir au recensement et à la formation de plus de personnel professionnel et spécialisé.

T.S.P. Il cite en outre quelques extraits du mémoire de la corporation des travailleurs sociaux et de la Commission Cotnamoy au sujet d'un vaste programme de recrutement de personnel professionnel et spécialisé. 15% ou 20% de ces agences ont des services sociaux et des équipes de personnel professionnel et spécialisé.

page pour les aides sociaux.

L' adoption:

Les dernières décades ont démontré l' insuffisance des ressources qui l' avaient servi jusque là. La loi actuelle de l' adoption ne fait pas exception et un projet de refonte de cette loi se propose d' y apporter les amendements propres à en assurer l' efficacité.

Un comité du ministère pour la promotion de l' adoption a sensibilisé le public et les organismes de service social aux problèmes des enfants libres pour l' adoption. Une généreuse distribution d' instruments d' information a atteint les intéressés et s' est traduite par une augmentation de cas d' adoption. Semblable travail de publicité doit se poursuivre.

Les ressources à développer devront décentraliser la population des enfants actuellement hébergés dans les crèches pour les rapprocher d' une communauté où ils trouveront plus facilement un foyer d' adoption. La pouponnière familiale remplit cette fonction.

Plusieurs dans nos organismes respectifs sont préoccupés par les limites territoriales du diocèse; ils désirent l' établissement de normes de services d' adoption applicables dans la province, des voies de communications élargies et des données statistiques uniformes.

Le Service social scolaire:

C' est en février 1967 que le ministre de la Famille et du Bien-être social, l' honorable Jean-Paul Cloutier, faisait connaître aux travailleurs sociaux professionnels réunis, la prise en charge par son ministère du service social scolaire auparavant fourni par le ministère de l' Education. En avril suivant, la direction générale des Services à l' Enfance et à la Jeunesse créait une division de travail pour assumer cette responsabilité nouvelle. C' était le

point de départ d'un travail conjoint entre les deux ministères.

Il convient de noter que la formule de transfert de responsabilités en matière de service social scolaire s'inscrit à l'intérieur de programmes de régionalisation que le Québec entend développer. En dehors de Québec et de Montréal, toutes les commissions scolaires régionales sont concernées.

La formule proposée de service social scolaire fait appel à des concepts novateurs: un lien d'ordre professionnel et administratif reliera à l'agence le travailleur social du milieu scolaire: son intégration à ce milieu sera facilitée par une présence permanente au sein de l'équipe proposée aux services personnels aux étudiants.

A l'instar de ce qui se produit dans d'autres champs de travail, les professionnels du service social verront nécessaire la définition des fonctions propres aux travailleurs sociaux et aux techniciens en bien-être. Deux autres problèmes apparaîtront sans doute, comme primordiaux, dans l'établissement du service social en milieu scolaire selon la formule proposée: celui de la redistribution des territoires actuellement desservis par les agences de service social et celui d'une équitable répartition des effectifs en personnel de service social entre les centres ruraux et urbains.

La probation:

De l'extérieur, la probation peut paraître reliée de plus près à l'exercice de la justice qu'à la réhabilitation sociale de l'individu. En réalité, la probation se situe au plan d'un travail de réadaptation sociale à

l'intérieur d'un contexte d'autorité. Il est maintenant acquis par les autorités en réhabilitation des délinquants que le lien d'autorité ne porte pas atteinte à l'efficacité du travail de réhabilitation.

Dans un mouvement parallèle au développement des cours de bien-être social, le ministère a développé, depuis 1965, un circuit de neuf (9) services de probation nouveaux, ce qui porte maintenant leur nombre à quinze (15) à travers la province. Le ministère soutient un effort de professionnalisation du personnel. Leur budget est passé, dans le même temps, de \$583 000 à \$1 400 000. Des 22 000 cas référés au cours de bien-être social, en 1965-66, les services de probation s'en voyaient confier la moitié pour placement en foyers nourriciers, en institutions ou pour surveillance sous probation. 170 officiers composent actuellement les effectifs des services de probation.

Le développement de ces services est marqué d'un effort soutenu de professionnalisation du personnel. Le ministère a permis à huit (8) officiers de probation en fonction de poursuivre des études universitaires en service social et en criminologie. D'autres bénéficieront du même avantage au cours des prochaines années. Cette politique a favorisé le recrutement des candidats à des postes nouveaux parmi les professionnels du droit, de la criminologie et du service social. Une tentation d'autres officiers de probation complètent, en cours d'emploi, des études d'aides sociaux.

Ces tentatives rationnelles produisent leur fruit: plus du tiers du personnel aux services de probation possède une formation pertinente à la fonction qu'il détient.

En probation, les perspectives d'avenir se présentent en fonction d'une collaboration accrue avec les agences et en fonction de l'éventuelle création de cours familiales. Leur apparition changerait vraisemblablement le rôle actuel du service de probation. Il devrait spécialiser son action en vue d'atteindre toute l'unité familiale. Le mode de relation de travail entre l'agence de service social et le service de probation deviendrait aussi sujet à modification.

L'agence de service social:

La voie paraît maintenant ouverte à l'intégration sur le plan régional de divers services dans un même organisme communautaire. L'agence de service social s'inscrira sans doute dans ce contexte de décentralisation. Elle assumera, semble-t-il, la coordination des services pour qu'ils atteignent la population qui en a le plus besoin.

Grâce à des cadres souples, l'agence sociale peut jouer un rôle créateur dans le domaine des ressources à mettre sur pied.

La dispersion d'efforts qui amènent plusieurs organismes dans un même cas s'avère coûteuse et peu rentable en réadaptation sociale. La spécialisation trop poussée produit semblables effets. C'est pourquoi il paraît souhaitable que l'agence familiale se donne les services d'une équipe multidisciplinaire possédant les ressources utiles à la solution des problèmes présentés. L'agence

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

de service social ne doit-elle pas considérer la nécessité d'évaluer, selon des critères valables, l'efficacité des services offerts et effectivement rendus à la population, redéfinir les rôles de consultant, de surveillant dans une perspective renouvelée en fonction des besoins auxquels elle fait face. Pour compléter les statistiques de travail quantitatif, il faut développer des unités de mesure de l'adaptation de l'individu et des familles replacés en état de fonctionner socialement par eux-mêmes.

Au chapitre de l'enfance exceptionnelle, ne faut-il pas songer à équiper la famille et la communauté de l'assistance et des services aptes à éviter le placement, au moins dans un certain nombre de cas?

Il appartient aux organismes intéressés, agences de service social et ministère de la Famille et du Bien-être social, de tracer conjointement la voie où s'engagera l'évolution des services de bien-être dans la province. Les premières à appuyer cette réforme, d'ailleurs elles en bénéficieront directement.

Les agences provinciales de service social doivent faire et continuer le mouvement d'auto-critique et d'évaluation commencé, à partir d'instruments de mesure qu'elles choisiront elles-mêmes. Si elles veulent justifier leur existence, elles doivent faire la preuve de leur efficacité, de leur productivité, et établir des normes de rendement à cet effet.

Ces tentatives rationnelles produisent leur fruit plus du fait
 de personnel aux services de protection possédant une formation pertinente à la
 de service social ne doit-elle pas considérer la nécessité d'évaluer, les besoins
 en tant qu'éléments d'efficacité des services sociaux et d'effectivité rendus à la
 population, et d'établir des critères de mesure de ces services sociaux et de leur
 valeur sociale en fonction des besoins sociaux et de leur efficacité
 - statistiques doivent être qualitatives, il faut développer des méthodes de mesure
 de l'efficacité de ces services sociaux et de leur efficacité
 sociale par des méthodes statistiques et sociales et de leur efficacité
 Au chapitre de l'enquête exceptionnelle, on trouve également

de l'efficacité de ces services sociaux et de leur efficacité
 et de leur efficacité sociale et de leur efficacité
 elle, notamment pour les services sociaux et de leur efficacité
 et de leur efficacité sociale et de leur efficacité
 la voie où s'engager l'évolution des services sociaux et de leur efficacité

Grâce à ces cadres sociaux, l'agence sociale peut jouer un rôle
 créateur dans le domaine des ressources à mettre sur pied.

La dispersion d'efforts qui amène plusieurs organismes dans un
 même cas s'avère coûteuse et peu rentable en matière sociale. La spécialisa-
 tion trop poussée produit semblables effets. C'est pourquoi il paraît souhaitable
 que l'agence sociale se donne les services d'une équipe multidisciplinaire per-
 mettant les ressources utiles à la solution des problèmes présentés. L'agence

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

DEVELOPPEMENT DES SERVICES

Résumé de l'exposé de monsieur Jacques Magnan: coordonnateur des services spéciaux, au Service d'Assistance à domicile.

Monsieur Magnan est d'accord avec le texte de monsieur Beaupré et il l'en félicite. La formule préconisée par ce dernier, visant à l'intégration au sein de l'agence polyvalente des différentes spécialisations en service social ainsi que des services complémentaires, est valable et applicable dans des centres moyens comme Trois-Rivières et Sherbrooke par exemple.

C'est une solution qui vise à la rationalisation ainsi qu'à l'économie tant des services, des personnes, que des ressources financières disponibles. Les efforts du ministère doivent porter cette année, et c'est un choix prioritaire pour nous, à la réorganisation de l'assistance sociale. Les agences doivent être les premières à appuyer cette réforme, d'ailleurs elles en bénéficieront directement.

Les agences professionnelles de service social doivent faire et continuer le mouvement d'auto-critique et d'évaluation commencé, à partir d'instruments de mesure qu'elles choisiront elles-mêmes. Si elles veulent justifier leur existence, elles doivent faire la preuve de leur efficacité, de leur productivité, et établir des normes de rendement à cet effet.

La régionalisation est en marche à Québec. Le ministère de la Famille et du Bien-être social est engagé dans un tel processus. Concrètement, cela veut dire une déconcentration de l'autorité administrative dans le but d'atteindre à plus d'efficacité, à la volarisation de nos personnels ainsi qu'à un meilleur service à la population. A cet effet, une relocalisation des effectifs devra se faire aussi bien à notre niveau qu'au niveau des ressources en service. Cela implique aussi, et dans le même temps, qu'un processus de décentralisation du pouvoir d'option et de programmation prendra place. On devra étendre la base de la représentation au sein des organismes communautaires, régionaux et sous-régionaux, comme les Conseils d'oeuvre ou Conseils de planification sociale. Il s'agit ici de démocratisation de ces structures.

Pour leur part, les agences, si elles en sont capables, devraient s'efforcer d'innover, même si pour ce faire elles doivent prendre certains risques.



COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

DEVELOPPEMENT DES SERVICES

Résumé de l'exposé de M. Roland Plamondon: directeur des ressources en services sociaux.

Il n'existe pas de convention explicite d'opérations entre le ministère de la Famille et du Bien-être social et les agences de service social qui définissent les modes de relations de l'un à l'autre. C'est à travers des rencontres comme celles d'aujourd'hui et de demain que sont révisés les problèmes communs des partenaires dans le champ du bien-être à l'enfance et remises à jour les règles de jeu qui en assurent le succès.

Monsieur Plamondon attire l'attention sur quelques domaines en particulier: foyers nourriciers, l'adoption, la probation, le service social scolaire et l'agence de service social.

Le foyer nourricier:

Le placement en famille jouit de la faveur du ministère. Cette ressource a reçu une attention considérable. En l'espace de quelques années, les foyers nourriciers sont passés de 4,000 à plus de 10,000. Ils reçoivent actuellement environ 23,000 enfants. Les efforts entrepris avec l'augmentation des taux de pension en foyer nourricier pour se porter vers les standards de placement, les normes de services offerts à l'enfant, à ses parents et aux parents nourriciers.

La régionalisation est en marche à Québec. Le ministre de la

Famille COLLEGE SUR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES Cependant,

le but est de développer les services sociaux au sein des

milieux de vie et de faciliter l'accès à ces services.

Précisons de l'importance de ces services sociaux.

Cela signifie en fait que les services sociaux sont

Il n'existe pas de convention explicite d'opérations entre le mi-

nistère de la Famille et du Bien-être social et les agences de services sociaux qui

définissent les modes de relations de l'un à l'autre. C'est à travers des rencon-

tres comme celles d'aujourd'hui et de demain que sont revus les problèmes com-

mun des porteurs dans le champ du bien-être à l'enfance et remis à jour les

régles de jeu qui en assurent le succès.

Par leur part, les agences de services sociaux, telles que

Monsieur Plamondon attire l'attention sur quelques domaines en

particulier : foyer nourricier, l'adoption, la probation, le service social social-

te et l'agence de services sociaux.

Le foyer nourricier

Le placement en famille jouit de la faveur du ministre. Cette

ressource a reçu une attention considérable. En l'espace de quelques années, les

foyers nourriciers sont passés de 4,000 à plus de 10,000. Ils reçoivent actuelle-

ment environ 23,000 enfants. Les efforts entrepris avec l'augmentation des taux

de pension en foyer nourricier pour se porter vers les standards de placement, les

nommes de services offerts à l'enfant, à ses parents et aux parents nourriciers.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

RELATIONS ADMINISTRATIVES ENTRE LE MINISTÈRE ET LES AGENCES

Résumé de l'exposé de monsieur Jean Parizeau, Directeur du Service social des Trois-Rivières

Dans les heures précédentes les exposés ont porté sur les agences sociales,

monsieur Jean Parizeau, Directeur du Service social des Trois-Rivières,

Quatrième séance plénière

présente un système de relations administratives entre le Ministère et les

Relations administratives

des fédérations d'agences, des agences, des provinces, des pays, ainsi que

Ministère-agences

bien-être et des besoins de la communauté.

Mercredi, 8 novembre 1967.

En conséquence, il propose d'analyser minutieusement le coût des ser-

vices, d'accélérer le mécanisme des décisions, de prendre en considération les normes

financières et professionnelles, les mesures d'efficacité et de rendement, l'analyse de

programmes et d'évaluation de projets, enfin, la planification d'ensemble. Il sug-

gère, en outre, de mettre en place un système participatif ministère-agences. Pour

ce faire, dès le début de sa communication, monsieur Parizeau avait exposé ce qu'il en-

tendait par ce terme budgétaire en affirmant que "l'agence" avec son conseil d'adminis-

tration, sa direction et même tout son personnel, la communauté, qui utilise les

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU SECTEUR SOCIAL

Quatrième séance plénière

Relations administratives
Ministère - agences

Mardi, 8 novembre 1967.

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

RELATIONS ADMINISTRATIVES MINISTERE-AGENCES

Résumé de l'exposé de monsieur Jules Perron, directeur du Service social des Trois-Rivières.

Dans les études touchant les aspects budgétaires des agences sociales, monsieur Jules Perron, M.A., directeur du Centre de service social de Trois-Rivières, préconise un système budgétaire "qui tienne compte à la fois des exigences de l'Etat, des fédérations d'oeuvres, des conseils d'administration des agences, des programmes de bien-être et des besoins de la communauté".

En conséquence, il propose d'établir scientifiquement le cours des services, d'accélérer le mécanisme des décisions, de prendre en considération les normes financières et professionnelles, les mesures d'efficacité et de rendement, l'analyse de programmes et d'établissement de priorités, enfin, la planification d'ensemble. Il suggère, en outre, de mettre sur pied une structure permanente ministère-agences. Pour ce faire, dès le début de sa communication, monsieur Perron avait exposé ce qu'il entend par processus budgétaire en affirmant que "l'agence, avec son conseil d'administration, sa direction et même tout son personnel, la communauté, qui utilise les

services de l'agence et fait part de ses besoins en plus de fournir une partie des ressources indispensables; enfin, l'Etat, le bailleur de fonds le plus important et aussi, le corps social le mieux placé pour connaître le vaste ensemble et sauvegarder le bien commun, sont un ensemble de personnes à engager dans l'aspect budget.

En second lieu, il déclare qu'il faut procéder à "l'élaboration du budget qui comprend: l'examen du problème de l'agence en fonction des besoins de la communauté; l'examen de normes établies, tant du côté de l'agence que de l'Etat; la transformation en chiffres des programmes choisis; la révision périodique des résultats obtenus et la reddition de comptes".

Monsieur Perron qualifie la situation actuelle d'embryonnaire quant à l'élaboration systématique des budgets, à leur discussion, à leur adoption et à leur contrôle". Enfin, le conférencier insiste sur l'importance d'un système de révision systématique et périodique. Il rappelle à ses auditeurs que le moment de la décision influence considérablement l'efficacité du programme de l'agence; c'est là un phénomène indéniable."

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

RELATIONS ADMINISTRATIVES MINISTERE-AGENCES.

Résumé de l'exposé de monsieur Jean-Paul Fay; directeur du service financier des institutions et agences.

Monsieur Fay rappelle que les ressources dont nous disposons étant, d'une part, limitées et les besoins en matière de bien-être étant, d'autre part, très grands, il importe donc que ces ressources soient utilisées de manière à donner leur plein rendement.

Afin d'atteindre ce rendement, il est très important d'avoir une politique d'ensemble de l'administration des agences.

Le système administratif proposé est celui que l'on appelle "management by exception". Ce système consiste à référer à l'échelon supérieur les problèmes qui n'auraient pas été autrement prévus dans les politiques administratives globales, ou que les conséquences du problème qui se pose auraient de telles répercussions que vous jugiez de le porter à la connaissance du Ministère; ce qui constitue l'exception.

Il s'agit, en l'occurrence, de déterminer une politique globale d'administration, ou si l'on préfère, de tracer les grandes lignes de conduite sur le plan administratif et laisser aux exécutants le choix d'opérer à l'intérieur de cette politique globale.

Par la suite, il viendra se greffer à ces politiques globales, des politiques particulières touchant certains points spécifiques de l'administration des agences. Parmi ces politiques administratives, il faut mentionner, en passant, la politique salariale, la politique touchant les bénéfices marginaux, la politique des frais de déplacement, les politiques budgétaires, les politiques financières, etc...

Ces diverses politiques concernant la manière de procéder dans divers cas, pourraient constituer suffisamment de matériel pour avoir un manuel de procédures administratives, plutôt que d'émettre des directives de temps à autre.

Par contre, si les directeurs des agences se voyaient accorder encore plus de latitude que dans le passé dans l'administration de leurs agences, il ne faut pas oublier que les responsabilités qui les attendent sont d'autant plus grandes.

Depuis deux ans, le Ministère a pu prendre conscience des nombreux problèmes rencontrés par les agences, et ce, principalement lors des discussions sur les budgets.

Les budgets des gouvernements sont des budgets d'affectation.

Le budget d'affectation fait voir le montant affecté à une activité donnée pour une période donnée. Il détermine un montant fixe pour l'année en cours.

Monsieur Fay considère que ce serait le système budgétaire à adopter vis-à-vis les agences, à l'intérieur du système administratif proposé. Les montants des budgets seraient alors fixés selon les politiques sociales et administratives, en tenant compte des pratiques et des priorités établies par les autres services concernés du Ministère.

Pour ce faire, les politiques de bien-être du Ministère se doivent d'être clairement définies pour permettre aux services du Ministère d'établir la quantité et la qualité des services demandés aux agences. Par la suite, l'on pourra déterminer d'une manière beaucoup plus rationnelle les sommes nécessaires aux agences pour effectuer le travail demandé.

Ceci amènera aussi un changement dans le processus d'examen des budgets, lorsqu'il y aura des budgets d'affectation. D'ailleurs, à la lumière de l'expérience des deux dernières années, le Ministère a apporté certains changements aux formules budgétaires, qui seront de nature à simplifier le travail de préparation, puisque l'on a éliminé la distribution, par secteur, des dépenses autres que salaires. Cette

amélioration sera constatée lors de la réception des formules de prévisions budgétaires, pour l'année 1968-69. Monsieur Fay est d'avis que ces changements permettront de préparer les budgets plus rapidement et que ceci accélérera le processus d'approbation des budgets.

Le terme "budget" est tout simplement un autre mot pour désigner un programme. Les argents affectés à chacune des agences le seraient d'après le programme de travail en matière de bien-être, établi par les services concernés du Ministère. Ainsi, les budgets deviendraient le programme de bien-être traduit en signes de piastres.

Par contre, si cette méthode semble être un relâchement de l'aspect budgétaire de la part du Ministère, il faut nécessairement s'attendre à ce que l'on intensifie les programmes de vérification et de contrôle. Ces vérifications partielles en cours d'année devront se faire, des mécanismes de contrôle devront être développés, et il faudrait procéder à une vérification plus approfondie en fin d'année.

Les agences peuvent donc s'attendre à des changements profonds d'ici quelques années. Evidemment, il est question d'années, puisque la mise en application d'un tel système ne peut se faire du jour au lendemain.

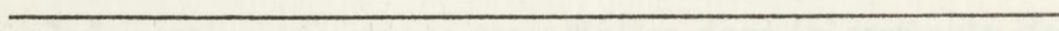
Certaines agences devront réorganiser leur secteur administratif et,

dans certains cas, les renforcer, et d'autres devront repenser leur structure actuelle pour que le système administratif proposé soit réellement efficace.

Il faudra mettre en place les mécanismes nécessaires pour que les changements s'opèrent sans heurt et aussi, pour assurer la continuité des opérations durant cette période de transition.

De même, il est nécessaire qu'un système similaire soit également appliqué au secteur institutionnel. Les institutions étant une ressource pour les agences, il serait bon de les organiser de façon à ce qu'elles répondent le plus adéquatement possible aux besoins des agences.

Il est certain qu'il y a une foule de détails à préciser et surtout, qu'il faudra mettre en place les mécanismes nécessaires avant d'entreprendre ces changements.



Il faut mettre en place les mécanismes nécessaires pour que les char-

gements s'opèrent sans heurt et sans interruption de continuité des opérations durant

ce stade de transition. De même, il est nécessaire qu'un système similaire soit également appli-

qué au secteur institutionnel. Les institutions étant une ressource pour les agences, il

serait bon de les organiser de façon à ce qu'elles répondent le plus adéquatement pos-

sible aux besoins des agences.

Il est certain qu'il y a une foule de détails à préciser et surtout, qu'il

faudrait mettre en place les mécanismes nécessaires avant d'entreprendre ces changements.

Certains agents devront organiser leur secteur administratif et

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

RELATIONS ADMINISTRATIVES MINISTERE-AGENCES

Résumé de l'exposé de monsieur Gérard Sylvestre, directeur du Service social de Joliette.

Monsieur Sylvestre s'exprime d'abord ainsi: "Quelques exposés entendus ce matin, principalement ceux de R. Prud'homme et de Gilles Beausoleil, et peut-être aussi la plupart des interventions qui sont venues de l'assemblée, laissent l'impression que nos connaissances des problèmes sociaux sont particulièrement limitées et, ce qui plus est, que nos connaissances s'avèrent tragiquement restreintes au niveau même des méthodes d'approche qui seraient fructueuses dans la considération et le traitement de ces problèmes. Certaines interventions nous ont paru bien indiquer à quel point se montrent fragiles les modèles conceptuels que nous utilisons dans l'approche de la problématique sociale".

Le conférencier enchaîne en rappelant le rôle important de la statistique autant au plan des informations devenues essentielles dans le contexte de nos ac-

tivités qu'à celui de l'élaboration d'études susceptibles d'enrichir nos connaissances de base. Il présente ensuite le Rapport du Comité Conjoint sur les statistiques d'agences sociales et invite les participants à relire ce document. Il exprime l'avis qu'aux catégories d'informations retenues dans ce Rapport devrait s'ajouter un groupe d'informations relatives au mouvement des cas. A ce propos, il note que les notions élaborées dans l'étude de Sores pourraient être avantageusement utilisées.

Monsieur Sylvestre propose qu'un comité soit chargé de poursuivre les travaux du comité conjoint de l'an passé. A son avis, un tel comité pourrait, en plus de compléter l'inventaire des informations à recueillir, établir des cadres pour le traitement des données et proposer des accommodations du point de vue de l'équipement mécanique requis. Il demande enfin si la formule standardisée préparée concernant les caractéristiques de la clientèle ne pourrait pas se prêter à une utilisation générale et s'il n'appartiendrait pas au Ministère de prendre des initiatives pour obtenir une telle utilisation.

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

RELATIONS ADMINISTRATIVES MINISTERE-AGENCES

Résumé de l'exposé de monsieur Louison Ross, économiste au Service de programmation et recherche.

Avant de présenter le contenu des fichiers utilisés actuellement au Centre des données du ministère, monsieur Ross définit bien ce qu'est un fichier. Il s'agit de l'ensemble des données qu'on possède sur chacun des groupes d'individus donnés.

Le ministère a actuellement cinq (5) fichiers:

- 1) celui des allocations familiales (800,000 familles);
- 2) celui des enfants en placement, soit en institution, soit en foyers nourriciers;
- 3) celui des assistés sociaux;
- 4) celui des institutions de bien-être (500 institutions);
- 5) celui du personnel du ministère.

Dans son développement futur, le ministère croit utiliser deux fichiers principaux: l'un concernant les individus (population) et l'autre concernant les institutions.

Ces fichiers peuvent être considérés comme un instrument de prévision, un instrument de contrôle et un instrument d'administration efficace.

COLLOQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES

RELATIONS ADMINISTRATIVES MINISTRE-AGENCES

Résumé de l'exposé de monsieur Louison Kari, économiste au Service de programmation et de recherche.

Avant de présenter le contenu des fichiers utilisés actuellement au

Centre des données du ministère, monsieur Kari définit bien ce qu'est un fichier. Il s'agit de l'ensemble des données qu'on possède sur chacun des groupes d'individus.

Le ministère a actuellement cinq (5) fichiers :

- 1) celui des allocations familiales (800,000 familles);
- 2) celui des enfants en placement, soit en institution, soit en foyer;
- 3) celui des assistés sociaux;
- 4) celui des institutions de bien-être (500 institutions);
- 5) celui du personnel du ministère.

Dans son développement futur, le ministère croit utiliser deux fichiers principaux: l'un concernant les individus (population) et l'autre concernant les institu-

Ces fichiers peuvent être considérés comme un instrument de prévision, un instrument de contrôle et un instrument d'administration efficace.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

LES MÉCANISMES DE CONSULTATION

Monsieur Paul Bégin, conseiller principal adjoint, Direction d'Évaluation et de Recherche

Président: L'abbé Marc Lévesque, directeur de la Division de l'éducation de l'Éducation

Secrétaire: Mademoiselle Marie-Josée Tremblay, chef de service, Service familial de Québec

Participants: a) Fédération des services de la Paroisse

b) Conseil de l'éducation

c) Conseil d'éducation

d) Fonctionnaires de la Division

ATELIER no - 1

Les mécanismes de consultation.

A) ELABORATION DE L'ATELIER

1. a) définir consultation au niveau d'application en fonction de la méthode et de l'application.

b) nature et objet de la consultation

Distinction en fonction de l'importance de l'objet et des décisions possibles

2. a) étude de la possibilité d'organiser une réunion (l'abbé Cloutier au sujet de la consultation d'hier matin avec le directeur et le conseil d'éducation, approuvé le 15/10/70. Le Comité devrait avoir un rôle de conseil et de coordination.

b) formation d'un comité "ad hoc" à l'initiative de problèmes particuliers.

3) consultation d'un comité "ad hoc" à l'initiative de problèmes particuliers.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

ATELIER no - 1

Les mécanismes de consultation.

ATELIER no. 1

"LES MECANISMES DE CONSULTATION".

Monsieur Paul Périard, coordonnateur régional du service d'assistance à domicile.

Président: L'abbé Marc Lecavalier, directeur de la division de formation du personnel.

Secrétaire: Mademoiselle Madeleine Valois, coordonnatrice des services professionnels au Service familial de Québec.

Participants: a) Fédération des Services sociaux à la Famille

b) Conseil de Bien-Etre

c) Conseil d'oeuvres

d) Fonctionnaires provinciaux.

A) ELABORATION DE L'AGENDA .

1.a) définir consultation au niveau d'application en fonction de la décision et de l'exécution.

b) nature et objet de la consultation.

Distinction en fonction de délégation de pouvoir et des décisions possibles.

2.a) étude de la proposition énoncée par monsieur l'abbé Girard au cours de la conférence d'hier matin soit: a) formation d'un comité conjoint: agences vs Ministère. Ce Comité devrait avoir un caractère permanent et de continuité.

b) formation d'un comité "ad hoc" à l'occasion de problèmes spécifiques.

3) nomination d'un sous-ministre adjoint particulièrement chargé des relations avec les agences.

B) DEFINITION DES TERMES

Le comité s'est étendu pour préciser que la consultation ne comportait pas de co-gestion ni de pouvoir de décisions mais qu'il devait être envisagé comme un dialogue entre les partis en cause.

#Note: Les opinions et points de vue exprimés dans les ateliers n'engagent pas la responsabilité des organismes auxquels sont attachés les participants, qu'ils soient fonctionnaires ou employés d'agences sociales.

La nature de la consultation est d'ordre

A) - politique

- elle doit être obligatoire
- elle lie les parties
- elle revêt un caractère non personnel mais dégage en tant que groupe
- elle doit être formée de membres représentatifs de la population.

B) D'AUTRES TECHNIQUES OU AU NIVEAU DES EXPERTS

Cette consultation est faite à titre personnel et les opinions émises le sont aussi à titre personnel; elle porte sur des sujets spécifiques.

C) NIVEAU DE LA CONSULTATION

La consultation doit exister à trois niveaux:

a) Provincial

a) Sur toutes les questions impliquant la population du Québec ou des groupes intéressés aux diverses questions de bien-être.

b) Régional

(les conseils d'oeuvres ou de bien-être actuels n'ayant pas tous les formels avec les agences, leur rôle n'implique pas nécessairement un caractère représentatif de l'opinion des agences)

D) NIVEAU DES POLITIQUES SPECIALISEES

On veut parler ici des problèmes spécifiques qui intéressent des groupes déterminés.

E) MATIERE DE LA CONSULTATION

1^o- les politiques régionales en matière de développement et des politiques du Bien-être social.

2^o- exécution de ces politiques et implications concrètes qui en découlent.

Un membre du comité suggère d'étendre la consultation non seulement au domaine du Bien-Etre social mais aussi à celui de toutes les politiques sociales. Comme cette question déborde les cadres du colloque actuel organisé par le ministère de la Famille et du Bien-être social dans lequel s'insère notre étude, nous laissons cette question de côté, croyant cependant qu'elle mérite qu'on s'y attarde éventuellement.

F) STRUCTURE SUSCEPTIBLE D'ETABLIR DES MECANISMES DE CONSULTATION

1o- la Fédération des Services sociaux à la Famille.

Cet organisme compte 42 agences membres qui sont d'expression française, anglaise et quelques-unes appartiennent à la communauté juive.

Chacune de ces agences délègue trois (3) membres dont le directeur, un membre du conseil d'administration et un autre membre qui peut être choisi parmi le conseil d'administration ou parmi le personnel.

La fédération est réunie en assemblée générale environ trois (3) fois par année. Son conseil d'administration se réunit, environ quatre (4) fois par année et l'exécutif tient ses réunions selon les besoins, c'est-à-dire assez fréquemment.

2o- Le ministère de la Famille et du Bien-être social.

L'organigramme du ministère s'établit comme suit:

Le Ministre, le sous-ministre, les sous-ministres adjoints, les directeurs généraux, les chefs de service et les chefs de division.

Le problème se pose à savoir à quels niveaux peuvent s'opérer les consultations à travers cette structure. On mentionne un fait particulier pour obtenir les formations d'un comité consultatif devant étudier une question précise, on s'adresse à un directeur général. Celui-ci doit en référer à un sous-ministre et ce n'est que six (6) mois plus tard qu'on peut obtenir une réponse s'il y a possibilité d'organiser ce comité de consultation.

3o- Le Conseil Supérieur de la Famille.

Les membres de ce conseil sont nommés par le Ministre de la Famille et du Bien-être social et il est responsable uniquement au Ministre, non au ministère. Il n'a pas de pouvoir de décision mais uniquement de suggestion. Sa fonction principale est de transmettre les vues des corps intermédiaires en matière de politique familiale.

4o- Le coordonnateur régional.

Le comité éprouve quelques difficultés à définir le rôle et les fonctions de ce fonctionnaire qui n'est pas encore en place. Le comité se pose cependant de multiples questions particulièrement sur ses relations possibles avec les structures déjà en place. Il appréhende un certain parachutage d'une personne dont le rôle serait mal défini ou trop large. Certains appréhendent aussi qu'il existe un rôle déjà assumé par les organismes existants.

En partant toujours des mécanismes de consultation et de la nature des communications qui devraient exister, le comité s'interroge sur ce qu'on entend par secteur public, secteur privé, et secteur para-public. Bien que cette question touche d'une certaine manière à la question des mécanismes de consultation puisqu'elle pourrait avoir une certaine influence sur leur nature, le comité considère que ne touchant pas spécifiquement à la communication comme tel, elle doit être mise de côté.

A ce stade de la discussion, le comité discute de la formulation des recommandations précises qui doit être émise à l'occasion de ce colloque. Ces recommandations portent sur la formation de trois mécanismes de consultation à des palliers différents. Bien que les propositions comme telles n'en fassent pas mention, le comité est d'avis que des sous-comités consultatifs pourraient être formés pour l'étude de questions spécifiques relevant de leur responsabilité.

1) Recommandations

- Que soit formé un comité conjoint permanent de consultation au niveau des agences sur les questions de l'administration de leur service. En corollaire, la Fédération des Services sociaux à la famille, qui groupe actuellement 42 agences membres, serait prête à déléguer deux de ses membres pour la formation d'un comité provisoire en vue de l'organisation de ce comité conjoint permanent. Il appartient au ministère de nommer une ou des personnes qui pourraient s'ajouter à ce comité provisoire.

- Que les consultations s'intensifient entre le ministère de la Famille et du Bien-être social et les conseils de bien-être régionaux pour l'élaboration et le développement des politiques en bien-être.

- Que le ministère de la Famille et du Bien-être social étudie la possibilité de considérer le Conseil de bien-être du Québec comme organisme consultatif pour l'élaboration et le développement des politiques de bien-être sur le plan provincial.

Atelier no 2 Méthodes et moyens d'identification des priorités sociales.

président: Docteur Jean Frel, président du Conseil de Bien-être.

1- L'assemblée a fait des tentatives de définition, de détermination et d'analyse des problèmes sociaux de Québec. Certains problèmes ont ainsi été mentionnés: la violence familiale familiale, la désorganisation familiale, les névroses causées par le chômage d'urgence. L'énumération des problèmes n'a pas été plus poussée d'une part, parce que nombre de mémoires et de recherches ont déjà été publiés et que, d'autre part, les problèmes sociaux se définissent en fonction des valeurs d'une société donnée et que leur importance devient relative.

2- Il a paru souhaitable de discuter des méthodes d'identification des problèmes d'une société et de leurs solutions. Certaines méthodes suggérées ont été:

ATELIER no -2

Les méthodes et moyens d'identification des problèmes et priorités sociales.

- a) l'établissement d'un système statistique organisé pour donner le type d'...
- b) méthodes d'analyse de contenu
- c) recherche
- d) approche

3- Rôle des agences

Rôle de copilote (entreprise d'Air-Québec) ou d'agent de changement.

L'assemblée s'accorde pour donner à l'agence un rôle de service qui se fait constamment légitimer par actualisation. Ce rôle de service devra être rempli dans un système de plus en plus complexe d'intervention parce que l'agence sociale n'est qu'une partie d'un système d'action visant à résoudre les problèmes sociaux.

Il y a eu aussi un désir de l'assemblée de remettre en question la structure des agences qui, pour la plupart, ont été créées en fonction d'un problème précis, et de favoriser un regroupement géographique en un centre régional où se côtoieraient les services généraux et spécialisés.

Le Comité de la Famille et du Bien-être social

Le Comité de la Famille et du Bien-être social est un organisme consultatif qui a pour but de fournir au Gouvernement du Québec des avis et des suggestions sur les questions relatives à la famille et au bien-être social. Sa fonction principale est de servir de lien entre le Gouvernement et les organismes de politique familiale.

Le mandat du Comité

Le Comité a pour mandat de définir le rôle et les fonctions de ce organisme et de veiller à ce qu'il soit en mesure de remplir ses fonctions de manière efficace. Le Comité se tient en contact avec les divers organismes de la famille et du bien-être social et se tient au courant de leurs activités. Il approuve les programmes et les projets de loi qui ont trait à la famille et au bien-être social. Le Comité agit en tant qu'organisme de liaison entre le Gouvernement et les organismes de politique familiale.

Le Comité a pour mandat de recommander au Gouvernement les mesures à prendre en matière de famille et de bien-être social. Le Comité se tient en contact avec les divers organismes de la famille et du bien-être social et se tient au courant de leurs activités. Il approuve les programmes et les projets de loi qui ont trait à la famille et au bien-être social. Le Comité agit en tant qu'organisme de liaison entre le Gouvernement et les organismes de politique familiale.

ATELIER no 2

Les méthodes et moyens de planification des programmes et politiques sociales

À ce stade de la planification, il est important de formuler des recommandations précises qui soient réalisables. Ces recommandations sont basées sur la formation de trois catégories de politiques à des paliers différents. Bien que les propositions soient formulées au niveau provincial, il est possible que certaines recommandations puissent être formulées pour l'étude de questions spécifiques relevant de leur responsabilité.

1) Recommandations

Que les services sociaux soient fournis par le Gouvernement du Québec et par les agences de la famille et du bien-être social. En conséquence, la Fédération des Services sociaux du Québec, qui groupe actuellement 12 agences régionales, serait invitée à déléguer deux de ses membres pour la formation d'un comité provincial en vue de l'organisation de ces services sociaux. Il appartiendrait au Gouvernement de nommer une ou deux personnes qui pourraient participer à ce comité provincial.

Que les consultations s'intensifient entre le ministre de la Famille et du Bien-être social et les conseils de bien-être régionaux pour l'élaboration et le développement des politiques et programmes.

Que le ministre de la Famille et du Bien-être social étudie la possibilité de considérer le Conseil de bien-être du Québec comme organisme consultatif pour l'élaboration et le développement des politiques de bien-être sur le plan provincial.

Atelier no 2 Méthodes et moyens d'identification des problèmes et priorités sociales.

président: Docteur John Frei, président du Conseil de Bien-être.

- 1- L'assemblée a fait des tentatives de définition, d'énumération et d'analyse des problèmes sociaux du Québec. Quelques problèmes ont alors été mentionnés: le revenu familial insuffisant, la désorganisation familiale, les mésadaptations causées par le processus d'urbanisme. L'énumération des problèmes n'a pas été plus poussée d'une part, parce que nombre de mémoires et de recherches ont déjà élaboré des listes et que, d'autre part, les problèmes sociaux se définissent en fonction des valeurs d'une société donnée et que leur importance devient relative.
- 2- Il a alors semblé plus valable de discuter des méthodes d'identification des problèmes d'une société et de plans d'action. Certaines méthodes suggérées ont été:
 - a) l'établissement d'un système statistique organisé pour donner le type d'information nécessaire à l'identification des problèmes
 - b) méthodes d'animation sociale
 - c) recherche
 - d) approche

3- Rôle des agences

Rôle de complice (entreprise d'Air-Foam) ou d'agent de changement.

L'assemblée s'accorde pour donner à l'agence un rôle de service qu'il faut constamment légitimer par autoévaluation. Ce rôle de service devra être rempli dans un système de plus en plus complexe d'interventions parce que l'agence sociale n'est qu'une partie d'un système d'action visant à résoudre les problèmes sociaux.

Il y a ensuite eu un désir de l'assemblée de remettre en question la structure des agences qui, pour la plupart, ont été créées en fonction d'un problème précis, et de favoriser un regroupement géographique en un centre régional où se côtoieront les services généraux et spécialisés.

Personnel

Il y a eu unanimité sur le problème de la pénurie de personnel tant au niveau de la quantité que de la diversification des habiletés. Il y a nécessité de rationaliser l'utilisation du personnel.

Recommandations ou voeux

- 1- Commandes "spéciales" de recherche.
 - A- Recherche pour définir, analyser, inventorier des problèmes sociaux au niveau provincial et proposer des priorités.
 - B- Analyse des diverses catégories de personnel en fonction de leur type de rendement et des tâches à remplir.
- 2- Hausse des prestations sociales en vue de les adapter au coût de la vie et de les intégrer dans une politique de prévention.
- 3- Etablissement de centres de recherche au niveau régional afin de mieux planifier l'action.
- 4- Affectation d'un budget spécial de développement de chaque région, pour couvrir les besoins de développement d'une région qui n'entrent pas dans les cadres normaux des budgets des agences: projet-pilote, expérimentation, colloques, etc...
- 5- Etablissement, au niveau provincial, d'un centre de documentation pour échanger et diffuser l'information et la documentation des secteurs privés et publics.

Atelier no - 3: Services sociaux scolaires.

Un agenda a été préparé pour les participants de notre atelier; nous avons touché deux (2) des articles proposés.

La première question qui a retenu notre attention a été celle de:

"LA DEFINITION DU ROLE DES SERVICES SOCIAUX DANS LE MILIEU SCOLAIRE".

Il est intéressant de souligner que la discussion s'est appuyée sur deux (2) documents:

1.- Mémoire de l'Association des services sociaux scolaires.

ATELIER no - 3

2.- Mémoire de la Corporation générale des services sociaux du Québec.

Suivant le mémoire de l'Association et d'une façon très synthétique, divers aspects du rôle du service social scolaire sont ordonnées variées. Le service social scolaire des élèves tant du point de vue académique que comportement social et ce, par des interventions au niveau des interactions sociales entre les élèves et leur milieu.

Le service social scolaire.

Il nous a également été signalé que le service social intervient au niveau de l'enfant, de sa famille et du personnel enseignant et administratif. L'étude de cette première question soumise par l'Association nous a permis de réfléchir sur les besoins particuliers de formation spécifique pour ce champ d'action et sur la nécessité de faire "pression" auprès des organismes de formation des personnels professionnels et techniques en vue d'un enseignement adapté aux besoins présents et futurs.

La deuxième question étudiée au a été une très substantielle, à savoir:

"QUELLES SONT LES ALTERNATIVES DE FORMULE ADMINISTRATIVE POU-
VANT FAVORISER L'ACTION DANS LE DEVELOPPEMENT DU SERVICE SO-
CIAL EN MILIEU SCOLAIRE".

Je m'empresse de souligner que ce sujet a fait l'objet de nombreuses et très valables interventions. A partir d'une analyse historique

Il est nécessaire de définir les priorités de la recherche et de la formation en fonction des besoins de la société. Il est également nécessaire de définir les priorités de la recherche et de la formation en fonction des besoins de la société.

Recommandations du comité

1- Commandes "spéciales" de recherche.

A- Recherche pour définir, analyser, inventorier les problèmes sociaux au niveau provincial et produire des priorités.

B- Analyse des diverses catégories de personnel en fonction de leur type de rendement et des tâches à remplir.

2- House des prestations sociales en vue de les adapter au coût de la vie et de les intégrer dans une politique de protection.

ATELIER no 3

3- Etablissement de centres de recherche au niveau régional afin de mieux planifier l'action.

Le service social scolaire

4- Affectation d'un budget spécial de développement de chaque région, pour couvrir les besoins de développement d'une région qui n'aurait pas dans les cadres normaux des budgets des organes-projet-pilote, expérimentation, colloques, etc...

5- Etablissement, au niveau provincial, d'un centre de documentation pour échanger et diffuser l'information et la documentation des sources privées et publiques.

Atelier no - 3: Services sociaux scolaires.

Un agenda a été préparé pour les participants de notre atelier; nous avons touché deux (2) des articles proposés.

La première question qui a retenu notre attention a été celle de:

"LA DEFINITION DU ROLE DES SERVICES SOCIAUX DANS LE MILIEU SCOLAIRE".

Il est intéressant de souligner que la discussion s'est appuyée sur deux (2) documents:

- 1.- Mémoire de l' Association des services sociaux scolaires.
- 2.- Mémoire de la Corporation des travailleurs sociaux du Québec.

Suivant le mémoire de l' Association et d' une façon très synthétique, disons que les activités du service social en milieu scolaire sont ordonnées vers un accroissement du fonctionnement scolaire des élèves tant au point de vue rendement académique que comportement social et ce, par des interventions au niveau des interactions sociales entre les élèves et leur milieu.

Il nous a également été signalé que le service social intervient au niveau de l' enfant, de sa famille et du personnel enseignant et administratif. L' étude de cette première question soumise par l' Association nous a permis de réfléchir sur les besoins particuliers de formation spécifique pour ce champ d' action et sur la nécessité de faire "pression" auprès des organismes de formation des personnels professionnels et techniques en vue d' un enseignement adapté aux besoins présents et futurs.

La deuxième question étudiée en a été une très substantielle, à savoir:

"QUELLES SONT LES ALTERNATIVES DE FORMULE ADMINISTRATIVE POU-
VANT FAVORISER L' ACTION DANS LE DEVELOPPEMENT DU SERVICE SO-
CIAL EN MILIEU SCOLAIRE".

Je m' empresse de souligner que ce sujet a fait l' objet de nombreuses et très valables interventions. A partir d' une analyse historique

de la situation présentée par un participant du ministère de l'Éducation, il nous a été possible de considérer que les deux (2) facteurs suivants, c'est-à-dire, la meilleure utilisation des ressources humaines et la prévention d'un dédoublement de services, avaient présidé à la décision du transfert de responsabilités du ministère de l'Éducation au ministère de la Famille et du Bien-être social, des Services sociaux scolaires.

Notre discussion a porté surtout sur les difficultés de concilier les principes d'ordre administratif, tels que régionalisation, planification et autres, avec des principes d'ordre professionnel.

En conclusion, il a été suggéré que l'on mette sur pied un mécanisme afin de continuer le dialogue si bien amorcé en atelier entre les ministères concernés et tous les organismes intéressés.

Respectueusement soumis,

CLAUDE DROLET,
Secrétaire.

Québec, le 9 novembre 1967.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Atelier no 4 :

L'adoption et les placements d'enfants

Président: Docteur Claude Mailhot

services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse

Adoption:

On rappelle que les normes de l'adoption sont reformées à travers la province.

On souligne que des amendements à la Loi de l'adoption seront apportés bientôt.

Il est aussi suggéré que le ministère de la Famille et du Bien-être social alloue dans certains cas très particuliers une allocation mensuelle aux familles adoptantes.

Il est proposé que soit préparé un document qui évalue clairement le problème et propose une solution concrète en établissant les critères d'élection à l'allocation et les applications financières.

ATELIER no - 4

Foyers nourriciers (ou substitut):

L'adoption et les placements d'enfants.

Il est proposé que les agences établissent un plan de travail pour le recrutement et le choix des foyers-nourriciers qu'on établisse un programme de spécialisation des foyers par l'application de méthodes de formation qu'on établisse le choix de foyers spéciaux préparés à traiter des enfants-problèmes avec des méthodes semblables à celles qui sont utilisées dans les institutions spécialisées. Tout ce travail présuppose une formation particulière des personnes qui œuvrent dans les agences sociales auprès de l'enfance inadaptée.

Institutions

La politique institutionnelle du ministère par rapport aux foyers nourriciers a été décrite avec exemples à l'appui en fonction de divers facteurs. Il faut que les institutions soient elles qui elles évitent aux agences de mobiliser la majeure partie de leur énergie par les soins donnés aux enfants-problèmes qu'elles évitent aussi de chercher de bons foyers en y envoyant des enfants qui ne devraient pas y aller qu'elles soulagent les familles d'enfants qui les désorganisent et qu'elles offrent aux enfants la forme de traitement appropriée.

Voeux

Que les réunions se répètent fréquemment dans les secteurs privé et public.

Le ministre de l'Éducation, en vertu de son mandat, a l'honneur de vous adresser par un particulier de son ministère, le rapport de son administration pour l'année 1967-1968. Ce rapport est divisé en deux parties principales, à savoir : la première, qui traite de la situation générale de l'éducation au Québec, et la seconde, qui traite de la situation de l'éducation dans les régions de la Gaspésie, de la Côte-Nord et de la Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le rapport est divisé en deux parties principales, à savoir : la première, qui traite de la situation générale de l'éducation au Québec, et la seconde, qui traite de la situation de l'éducation dans les régions de la Gaspésie, de la Côte-Nord et de la Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le rapport est divisé en deux parties principales, à savoir : la première, qui traite de la situation générale de l'éducation au Québec, et la seconde, qui traite de la situation de l'éducation dans les régions de la Gaspésie, de la Côte-Nord et de la Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Respectueusement soumis,

ATELIER no - 4

L'adoption et les placements d'enfants

CLAUDE BROLET,
Secrétaire

Québec, le 7 novembre 1967

Atelier no 4 : L'adoption et les placements d'enfants:

Président: Docteur Claude Mailhiot, directeur général des services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse

Adoption:

On suggère que les normes de l'adoption soient uniformes à travers la province.

On souligne que des amendements à la Loi de l'adoption seront apportés bientôt.

Il est aussi suggéré que le ministère de la Famille et du Bien-être social alloue dans certains cas très particuliers une allocation mensuelle aux familles adoptantes.

Il est proposé que soit préparé un document qui situera clairement le problème et proposera une solution concrète en établissant les critères d'élection à l'allocation en calculant les implications financières.

Foyers nourriciers ou (substitut):

Il est proposé que les agences établissent un plan de travail pour le recrutement et le choix des foyers-nourriciers; qu'on établisse un programme de spécialisation des foyers par l'application de méthodes de formation; qu'on établisse le choix de foyers spéciaux préparés à traiter des enfants-problèmes avec des méthodes semblables à celles qui sont utilisées dans les institutions spécialisées. Tout ce travail présuppose une formation particulière des personnes qui oeuvrent dans les agences sociales auprès de l'enfance inadaptée.

Institutions:

La politique institutionnelle du ministère par rapport aux foyers nourriciers a été décrite avec exemples à l'appui en fonction de divers facteurs. Il faut que les institutions soient elles qu'elles évitent aux agences de mobiliser la majeure partie de leur énergie par les soins donnés aux enfants-problèmes; qu'elles évitent aussi de gâcher de bons foyers en y envoyant des enfants qui ne devraient pas y aller; qu'elles soulagent les familles d'enfants qui les désorganisent; et qu'elles donnent aux enfants la forme de traitement approprié.

Voeu:

Que les réunions se répètent fréquemment dans les secteurs privé et public.

Atelier n° 4 :

L'adoption et les placements d'enfants

Président: Docteur Claude Malhiot, directeur général des services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse

Adoption:

On suggère que les normes de l'adoption soient uniformes à travers la province.

On souligne que des amendements à la Loi de l'adoption sont apportés bientôt.

Il est aussi suggéré que le ministre de la famille et du bien-être social alloue dans certains cas très particuliers une allocation mensuelle aux familles adoptantes.

Il est proposé que soit préparé un document qui situera clairement le problème et propose une solution concrète en établissant les chiffres d'allocation à l'adoption en calculant les implications financières.

Foyers nourriciers ou (substitut):

Il est proposé que les agences établissent un plan de travail pour le recrutement et le choix des foyers-nourriciers; qu'on établisse un programme de spécialisation des foyers par l'application de méthodes de formation; qu'on établisse le choix de foyers spéciaux préparés à traiter des enfants-problèmes avec des méthodes semblables à celles qui sont utilisées dans les institutions spécialisées. Tout ce travail présuppose une formation particulière des personnes qui oeuvrent dans les agences sociales auprès de l'enfance inadaptee.

Institutions:

La politique institutionnelle du ministre par rapport aux foyers nourriciers a été décrite avec exemples à l'appui en fonction de divers facteurs. Il faut que les institutions soient elles-mêmes conscientes de mobiliser la majeure partie de leur énergie pour les soins donnés aux enfants-problèmes; qu'elles évitent tout de gâcher de bons foyers en y envoyant des enfants qui ne devraient pas y aller; qu'elles reçoivent les familles d'enfants qui les désorganisent; et qu'elles donnent aux enfants la forme de traitement appropriée.

Voies:

Que les réunions se tiennent fréquemment dans les secteurs privés et publics.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

ATELIER no - 5

Les services d'assistance sociale.

- 1) Services aux aînés sociaux
- 2) Services à toute la population

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DE L'ASSISTANCE SOCIALE

ATELIER no 2

Les services d'assistance sociale

}

Atelier no - 5:

Les services d'assistance sociale.

Président: monsieur Fernand Lord, coordonnateur régional.

Régionalisation des services:

Enfance

Personnes âgées

EXEMPLE:

Bureaux du ministère mal renseignés vis-à-vis les services aux personnes âgées, par exemple:

L'information devrait être donnée par les Bureaux régionaux et les Agences sociales. Mais ceux-ci devraient d'abord être eux-mêmes bien informés.

Satisfaction des intéressés vis-à-vis le transfert de l'assistance à domicile.

Certaines agences ont une grande proportion des cas du Bureau régional en administration.

Lenteur ou rapidité dans le transfert influence le passage des employés d'un service à l'autre.

Sensibiliser la clientèle avant le transfert.

L'administration est souvent refusée par l'agence, faute de temps, de personnel, etc...

Droit de recours d'un client à qui l'assistance est refusée.

Net partage des responsabilités entre les organismes de Bien-être.

Regrouper les agences de Bien-être au moins physiquement (même local)

L'agence accepterait-elle de former et même de recruter du personnel en prévision d'un transfert éventuel, il semble que les participants soient d'accord avec cette procédure.

Devrait-on prévoir deux genres de services:

- 1) Services aux assistés sociaux
- 2) Services à toute la population

RESUME:

Unanimité des organismes de service social présents à favoriser la formation des personnels en vue d'un transfert de la section économique-sociale au ministère.

Eviter les erreurs du passé qui consistaient à faire du secteur public et du secteur privé des antagonistes.

Participation active des organismes communautaires locaux coordonnateurs.

Besoins des effectifs prof. en vue de pouvoir réellement régionaliser, interlocuteur valable vis-à-vis l'État central.

Que les réunions soient plus fréquentes .

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Atelier no. 6 - Les aspects budgétaires
Monsieur le ministre Jean-Paul Roy, Directeur du service des affaires sociales
et de la santé.

1- EXPLICATION DU CONCEPT GÉNÉRAL DU BUDGET

L'application du concept d'équilibre budgétaire se traduit par une limitation de l'initiative de dépenses de l'administration provinciale et des dépenses. L'assemblée est d'avis que la détermination des limites de dépenses se fera à partir de points.

2- BUDGET PAR ASPECT

ATELIER no - 6

- A) Les salaires et bénéfices sociaux
 - B) Les frais généraux
 - C) Les immobilisations et l'équipement
- Les aspects budgétaires.

L'assemblée a été informée par le directeur de l'élaboration de politiques préliminaires concernant :
- Les salaires et bénéfices sociaux
- Les immobilisations et l'équipement

Quant aux frais généraux, certains sont pourvus, à l'occasion, de directives précises, à la suite de consultations. L'assemblée demande également qu'on étudie la possibilité d'offrir des centres unitaires au service social.

4- VOU

L'assemblée a exprimé le vœu d'adopter des normes financières standardisées. Pour ce faire, il y aura lieu de préciser :

- a) une configuration des postes des fins financières
- b) une définition précise de ces postes

Il y aurait lieu d'étudier la possibilité de standardiser les formulaires et systèmes comptables.

GOVERNMENT OF CANADA

MINISTER OF INDUSTRY
MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE

On a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'inspecteur en chef des services de l'industrie et du commerce, en ce qui concerne les activités de l'industrie et du commerce pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1964.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Yves Lévesque, Directeur général des services de l'industrie et du commerce.

Le Directeur général des services de l'industrie et du commerce a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'inspecteur en chef des services de l'industrie et du commerce, en ce qui concerne les activités de l'industrie et du commerce pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1964.

Le Directeur général des services de l'industrie et du commerce a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'inspecteur en chef des services de l'industrie et du commerce, en ce qui concerne les activités de l'industrie et du commerce pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1964.

ANNEXE no 6

Les aspects budgétaires

Atelier No: 6

"Les aspects budgétaires"

Hôte: monsieur Jean-Paul Fay, directeur du service financier des institutions et agences.

Rapporteur: monsieur Gaston Turcotte, directeur de l'administration à la Société du Service social à la Famille.

1) EXPLICATION DU CONCEPT "MANAGEMENT BY EXCEPTION"

L'application du concept "Management by exception" va amener une meilleure délimitation des responsabilités de l'administration financière entre le ministère et les agences. L'assemblée est d'avis que la détermination des centres de décision se fasse le plus tôt possible.

2- 3) BUDGET PAR AFFECTATION

On peut diviser le budget des agences en trois (3) parties principales:

- A) Les salaires (et bénéfices sociaux)
- B) Les frais généraux
- C) Les immobilisations et l'équipement

L'assemblée était, semble-t-il, favorable à l'établissement de politiques précises concernant

- Les salaires et bénéfices sociaux
- Les immobilisations et l'équipement

Quant aux frais généraux, certains postes pourront, à l'occasion, faire l'objet de directives précises, à la suite de consultations. L'assemblée demande également qu'on étudie la possibilité d'établir des coûts unitaires en service social.

4) VOEU

L'assemblée a exprimé le voeu d'avoir des états financiers standards. Pour ce faire, il y aura lieu de préparer:

- a) une codification des postes des états financiers
- b) une définition précise de ces postes

Il y aurait lieu d'étudier la possibilité de standardiser les formules et systèmes comptables.

- 5) Quant au contrôle financier, monsieur Fay a expliqué quels pourraient être ces contrôles
- rapports trimestriels des agences
 - vérification analytique du système de contrôle interne des agences
 - vérification des opérations en regard avec les politiques du ministère, etc...

L'objectif principal de ces contrôles est de s'assurer que les fonds sont utilisés selon les fins pour lesquels ils ont été versés.

6) PROCEDURES D'ACCEPTATION DES BUDGETS DES AGENCES

Unanimentement, l'assemblée a exprimé le vif désir de voir les budgets des agences acceptés dans les délais raisonnables, i.e., avant le début de l'exercice financier (prévu par le budget)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

ATELIER no - 7

Les relations patronales-syndicales.

- A) la nationalisation des salaires.
- B) l'abolition de conventions collectives.
- C) l'identification du personnel.
- D) la normalisation des salaires.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Comité du contrôle financier, pour sa part, a effectué des contrôles...
- vérification des opérations en regard des politiques de ministère, etc...

L'objectif principal de ces contrôles est de s'assurer que les fonds sont utilisés...
selon les fins pour lesquels ils ont été versés.

PROCÉDURES D'ACCEPTATION DES BUDGETS DES AGENCES

En conséquence, l'Assemblée a exprimé le vif désir de voir les budgets des...
agences acceptés sous les délais recommandés, à savoir le début de l'exercice financier...
(prévu par le budget)

ATELIER no 2

Les relations patronales-syndicales.

Minutes de l'atelier sur les relations patronales-syndicales.

Animateur: monsieur René Morin, négociateur du ministère de la Famille et du Bien-être social.

Secrétaire: l'abbé Ulysse Desrosiers, directeur du Centre de consultation matrimoniale de Montréal.

I- Opportunité d'une Fédération patronale:

Cette Fédération aurait pour but:

- de regrouper les patrons par familles juridiques, administratives, institutionnelles ou de services.
- de planifier les conditions de travail au plan d'ensemble.
- d'étudier l'aspect patronal sous les angles de son statut, de son rôle, de l'administration proprement dite.
- de donner aux patrons une super-structure qui puisse rendre des services comme:
 - A) la rationalisation des salaires.
 - B) l'élaboration de conventions collectives.
 - C) l'identification du personnel.
 - D) la normalisation des salaires.

Bref: De s'organiser au lieu de laisser l'initiative au ministère. Cet organisme, de par sa nature, requiert du personnel permanent.

Me Gordon Kohl donne un exposé sur ce qui se fait, à date, du côté anglais à Montréal:

Syndical patronal - agences de service social

Exemple: Res Feather Employers' Association Inc.-
100% adhésion volontaire par les agences - membres du United Red Feather Services, de Montréal, plus trois autres agences ayant des intérêts semblables.

Préparation: Avant de commencer l'élaboration du syndicat, il a fallu préparer les dirigeants de la Fédération puis ceux des agences, psychologiquement, pour regarder le syndicalisme de leurs employés comme étant une opportunité de tout mettre en ordre sur une base adulte et réciproquement responsable en remplacement de la base paternaliste. Il a fallu aussi obtenir le mandat de la Fédération, ses agences-membres et du conseil de bien-être, de procéder avec l'élaboration de l'organisme. La sympathie du syndicat ouvrier a été obtenue également avant de partir.

Aspects juridiques:

L'article 56 du Code de Travail reconnaît la validité d'une convention collective signée par un syndicat patronal (association d'employeurs) et édicte qu'elle lie les membres présents et futurs. Les lettres patentes d'incorporation sous la IIIième partie de la loi des compagnies prévoient la même chose dans les cas du RFEA, mais restreignent l'effet de la convention de travail aux membres au point seulement où ils soient affectés par une reconnaissance syndicale de la Commission des relations de travail de Québec.

Ainsi, après la signature d'une convention et durant sa période, si un groupe des employés d'un membre, précédemment livré des attentions du syndicat-ouvrier, devient représenté par le syndicat avec la reconnaissance de la C.R.T.Q., ce membre est immédiatement et ipso facto lié par la convention existante sans négocier une autre. Alors, durant toute la période de la convention entre le syndicat et un même syndicat ouvrier, il n'y a qu'une seule convention, résultat d'une seule négociation. L'extension de l'effet de la convention de cette manière peut demander la négociation toutefois d'une condition spéciale, comme annexe, au besoin, si les dispositions existantes de la convention ne tranchent pas déjà le problème.

Aspects pratiques:

Ex abundantia cantela, chaque membre a donné une procuration spéciale au syndicat patronal l'autorisant à agir en toutes questions de relations de travail et de négocier et signer des conventions collectives de leur part. Pour le représenter, chaque agence-membre peut nommer deux membres alternatifs pour les représenter aux réunions des membres. Cependant, un seul de ces membres a droit de vote en égard de toute question. Le conseil d'administration est élu de la manière usuelle, mais "coutume de la constitution", ils sont choisis uniquement parmi les membres qui sont bénévoles (non-professionnels et non-salariés). A l'unanimité près, les a-

gences-membres ont nommé leur directeur-général et un officier bénévole (le président du conseil) pour assurer la représentation des deux manières de voir.

La Fédération et le Conseil de bien-être sont sur un pied d'égalité avec les agences mêmes en tant que membres. La Fédération n'a pas de représentant au conseil d'administration. Voir la rubrique "cabinet" ci-dessous pour voir comment la Fédération exerce ses pouvoirs légitimes.

Cabinet de négociation:

La composition devrait être souple et pragmatiquement déterminée. Il faut pouvoir augmenter ou réduire le nombre au besoin, ainsi que de former des comités ad hoc pour fins d'étude, etc... Ainsi, il est possible de puiser dans toutes les ressources disponibles, du côté des salariés ou de celui des bénévoles, de chercher les services des spécialistes, tel que négoceurs, avocats, etc., etc...

Une liaison bien serrée est maintenue avec les représentants du gouvernement et des autres bailleurs de fonds, tel que la Fédération ou les fondations privées, s'il y en a. Ainsi, aucune obligation monétaire n'est assumée sans obtenir le consentement des bailleurs de fonds au préalable.

En pratique, les négociations se font mieux avec le négociateur et un ou deux aviseurs seulement en présence. Aussi souvent que désirable, nous

demandons un ajournement pour les fins de tenir un caucus pour l'information et l'instruction des négociants. Les mêmes buts sont servis assez souvent au téléphone car il n'est pas possible de tenir à notre disposition toute l'expertise nécessaire dans une antichambre.

La règle, c'est le pragmatisme et le souci de voir à ce que toute personne ayant un droit à exercer ou chargée d'une obligation ou qui peut être affectée soit capable d'agir ou de se représenter à temps. Le but primordial c'est de faire une convention collective qui donnera satisfaction aux deux côtés contractants pendant toute sa période.

II-

Qui est le patron dans les Agences?

Définitivement, le Ministère.

Le patron, c'est l'Agence.

- A cause d'un manque d'organisation et de structure du côté patronal, à court terme, le ministère est obligé d'intervenir.
- Les directeurs d'agences sont tout de même dépendants du ministère, quant aux fonds, et pour celles qui sont concernées, du syndicat quant à la normalisation des conditions de travail.
- D'où transformation de l'optique administrative des Conseils d'Administration, qui n'est plus exclusivement administratif dans l'ordre de cents et piastres, mais dans l'évolution professionnelle et sociale de l'agence.
- Le Conseil d'administration est donc là pour surveiller les profits de l'entreprise, qui, en service social, sont les services à rendre à la population.

- Le Conseil d'administration d'une agence, est aussi limité dans son action par le budget, comme l'est celui de l'entreprise.
- Etant donné que le budget vient du gouvernement, ce dernier se conserve un droit de regard, quant aux dépenses, et aussi quant à la signature de conventions collectives où se rattache l'incidence pécuniaire.

III- Où situer cette association patronale?

- Apparemment en dehors de la FSSF, qui, psychologiquement, ne peut pas se dédoubler de l'aspect professionnel et s'impliquer dans l'ordre strictement administratif, la création d'un organisme à part est donc suggérée.

IV- Quels genres de relations existent-il dans les agences syndiquées?

- A compter de l'accréditation, on y ressent une atmosphère différente, qui se traduit par certaines tensions.
- On y remarque que les forces sont groupées.
- Deux tendances qu'on y remarque au tout début:
 - a) Les employés croient qu'ils sont les patrons.
 - b) Les parties veulent faire respecter les conventions à outrance.

Effets positifs:

- a) le président du syndicat devient l'interlocuteur unique du groupe.
- b) les ententes particulières tombent.
- c) un contrat de travail unique pour tout le monde.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

ATELIER no - 8

Les statistiques d'opération, équipement
mécanographique.

I) Fichier des patients

Un fichier des patients pour l'ensemble de la population est inclus dans le développement familial, pour l'habitation, pour les services, etc. Le système à venir, 1981, sera établi de façon à ne pas avoir de simples indications du client l'obligeant à trouver immédiatement les renseignements de la personne.

Les statistiques d'opération, équipement mécanographique.

La création de la numérotation de la carte d'identité par le fichier est un problème central. On pourrait utiliser le numéro d'assurance sociale qui a pour défaut de ne comprendre que 50% des femmes, et le numéro de l'État civil qui a pour défaut de ne pas tenir compte de l'immigration et de ne pas comprendre les personnes qui sont nées avant 1926.

Il existe actuellement plusieurs cartes à Québec pour plusieurs fichiers et les représentations sont de ce fait à peu près impossibles. Surtout, enfin, que le mise à jour des fichiers des populations doit être continue.

Comme le contenu de ce fichier serait intégré tout avec Health, il n'y aurait pas la nécessité de faire des renvois, mais on pourrait les faire par échange.

II) Centralisation et administration

Les agences possèdent le maximum d'informations au Centre de l'Information des Données, ce qui rendra son travail "à l'usage". Un contrôle avec le client (c'est-à-dire de l'information) sera de contrôler au maximum les données tout le traitement mécanique sera centralisé.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Comité a demandé à l'administration de faire un rapport sur les résultats de son enquête.

Il a été constaté que le budget de l'administration, au dernier exercice, n'a pas été respecté et que les dépenses ont dépassé les prévisions. On a également constaté que les dépenses ont été augmentées par suite de l'augmentation des salaires.

10-

On a constaté que les dépenses ont été augmentées par suite de l'augmentation des salaires. Approuvé en séance le 15 mai 1964. Le Comité a également constaté que les dépenses ont été augmentées par suite de l'augmentation des salaires.

11-

Quel genre de relations existent-elles avec les syndicats? A compter de l'adoption de la loi sur les syndicats, on a constaté que les relations avec les syndicats ont été améliorées. On y remarque que les syndicats ont obtenu des avantages. Deux exemples qu'on y remarque sont les suivants: a) Les employés ont obtenu de meilleurs salaires. b) Les parties ont obtenu de meilleurs avantages sociaux.

Effets positifs

- a) la création de syndicats dans les entreprises de grande taille.
- b) les avantages sociaux obtenus par les employés.
- c) un certain nombre de nouvelles créations de postes de travail.

Atelier no - 8

Les statistiques d'opération, équipement mécanographique.

Rapporteur: monsieur Claude Chapdelaine, économiste au service de programmation et recherche.

I) Fichier des prestations.

Un fichier existe actuellement dans lequel 80% de la population est inclus (pour les allocations familiales, pour l'assistance, pour les services, etc). Le système éventuel, idéal, sera établi de telle façon que sur de simples indications du client l'ordinateur trouvera immédiatement les caractéristiques de la personne.

Le client sera servi très vite, et passera avant tout, l'administration étant réduite au minimum.

Un projet pilote de ce titre a fonctionné effectivement à Québec dans le cas des allocations familiales.

La question de la numérotation ou du code utilisés par le fichier est un problème central. On pourrait utiliser le numéro d'assurance sociale mais qui a pour défaut de ne comprendre que 20% des femmes ou le numéro de l'état civil qui a pour lacune de ne pas tenir compte de l'immigration et de ne pas comprendre les personnes qui sont nées avant 1926.

Il existe actuellement plusieurs codes à Québec pour plusieurs fichiers et les représentations sont de ce fait à peu près impossibles. Soulignons enfin que la mise à jour des fichiers des populations doit être continue.

Comme le contenu de ce fichier serait malgré tout assez limité, il n'existerait pas la nécessité de faire des recensements mais on pourrait les faire par échantillonnage.

II) Centralisation et administration

Les agences enverront le maximum d'informations au Centre de Traitement des Données, ce qui réduira son travail "d'intake". Les contacts avec la clientèle (cueillette de l'information) seront décentralisés au maximum tandis que tout le traitement mécanographique sera centralisé.

Des rapports statistiques réguliers seront envoyés à tous les niveaux.

III) La Recherche

Afin que le Centre de statistiques ne soit pas embouteillé par les demandes spécifiques d'informations venant de différents organismes locaux ou régionaux, l'atelier recommande que soit créé un comité central des agences et des institutions, de composition la plus démocratique possible afin de planifier et de coordonner la demande faite en vue de la recherche.

IV) La formule du comité conjoint

Il y aurait certains désavantages marqués à utiliser la formule du comité conjoint pour les statistiques de bien-être dès que le système préparé en vue de l'administration et de l'application de la nouvelle loi d'aide sociale ne sera pas au point.

L'atelier souligne également que, comme c'est le cas pour la FB-5, la formule du Comité conjoint n'étant utilisée que pour une période de six (6) mois, ne permettrait pas de suivre le mouvement des cas, c'est-à-dire, de tenir à jour le fichier.

V) Le fichier des institutions

L'atelier semble d'accord pour que ce fichier se développe par étapes en commençant par le personnel avec quelques grands item budgétaires et par catégorisation préliminaire de la clientèle. Ceci aurait trois (3) avantages:

- A) Etablir des normes qui, au début, ne seraient pas des moyens.
- B) Effectuer un début d'analyse financière.
- C) Bâtir des organigrammes de tous les organismes y compris le ministère et d'examiner leurs structures.

CONCLUSION

Il ressort des travaux d'atelier que la centralisation du Centre de traitement des données doit respecter à tout prix la liberté d'initiative des chercheurs locaux ou régionaux. C'est pourquoi l'atelier recommande la fusion de comités de coordination de la recherche au niveau régional et au niveau du Québec, l'inventaire des recherches déjà faites est en cours dans le développement rapide des mécanismes d'information.

Respectueusement soumis,

Claude CHAPDELAINÉ,
Recherche et programmation,
Famille et Bien-être social.

Québec, le 9 novembre 1967.

/lbn

Texte de monsieur Roger Marier
prononcé à la fin des quatre séances
plénières, tenues au Holiday Inn, Québec
le 9 novembre 1967.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Ministère de la Santé et du Bien-être social

Ministère de la Santé
Ministère de l'Éducation
et du Bien-être social

Afin que le Centre de traitement des données ne soit pas entravé par les demandes spécifiques d'information des divers organismes locaux ou régionaux, il est recommandé que les demandes de renseignements soient adressées au Centre de traitement des données afin de permettre de coordonner les recherches et de répondre à ces demandes.

La formule de comité

Il y avait certaines inquiétudes au sujet de la formule du comité proposé pour les comités de bien-être de la région. En vue de l'administration et de l'application de la nouvelle loi, il est recommandé que la formule suivante soit adoptée :

L'atelier tenu le 27 novembre 1967, comme prévu par le PB-5, la formule de Comité régional a été utilisée pour les comités de bien-être. Cette formule ne permet pas de suivre le règlement de la loi, qui prévoit que le Comité doit être composé de quatre membres.

Le fichier des institutions

L'atelier tenu le 27 novembre 1967, a permis de discuter des problèmes soulevés par le fichier des institutions. Il a été décidé que le fichier des institutions sera tenu à jour par le Centre de traitement des données. Ce fichier sera tenu à jour par le Centre de traitement des données.

A) Fichier des institutions, tenu au Centre de traitement des données, Québec.

B) Fichier des institutions, tenu au Centre de traitement des données, Québec.

C) Fichier des institutions, tenu au Centre de traitement des données, Québec.

CONCLUSION

Il ressort des travaux effectués que la centralisation au Centre de traitement des données des données doit respecter à tout prix la liberté d'accès des chercheurs locaux ou régionaux. C'est pourquoi l'atelier recommande la tenue de comités de coordination de la recherche au niveau régional et au niveau du Québec. L'importance des recherches de ce type est en fait dans le développement régional des institutions d'information.

Respectueusement soumis,

Charles CHAPDELAIN,
Recherche et programmation,
Service de la Santé et du Bien-être social.

Québec, le 9 novembre 1967.
/s/

Je suis très heureux que nous ayons pu vivre ensemble l'expérience que nous avons vécue au cours des deux derniers jours. Nous ne partirons pas d'ici les mêmes que ceux que nous étions quand nous sommes arrivés, c'est ma conviction. Nous nous sommes mis en relation les uns avec les autres et nous avons accompli ce qui aurait été impossible si le sujet avait été abordé dans des rencontres avec de petits groupes qui n'auraient pu représenter aussi bien que vous, tous les intérêts et les soucis que nous partageons au plan du développement des agences sociales.

Il y a ici présents parmi nous, des gens qui appartiennent à l'élite traditionnelle de la société canadienne-française. Je pense à ceux qui, depuis toujours, ont été associés à la direction des oeuvres sociales et aussi aux membres des conseils d'administration qui étaient représentés ici comme les professionnels. A côté d'eux, nous avons senti la présence d'effectifs jeunes exprimant des points de vue nouveaux dont l'expression nous est familière dans notre société. Dans des assemblées comme celles d'hier et d'aujourd'hui, comme dans la société dans laquelle nous vivons, nous avons besoin d'apprendre à nous connaître les uns les autres. Nous avons tous et chacun une part à prendre dans le développement de la société présente et celle de demain.

L'expérience que nous avons vécue devrait nous être utile pour orga-

niser à l'avenir des consultations plus efficaces. Nous aurons des consultations plus efficaces dans la mesure où nous nous attacherons à définir nos rôles respectifs et aussi dans la mesure où nous saurons tenir des réunions fréquentes.

Les recommandations qui ont été formulées dans les ateliers de travail, nous seront d'un grand secours dans les décisions que nous prendrons dans les semaines qui viennent. Vous saurez communiquer à ceux qui oeuvrent dans le même domaine, l'esprit dans lequel les décisions ont été prises.

Je remercie ceux qui ont travaillé à l'organisation de ce colloque et tous les participants qui sont responsables du succès de nos délibérations.

